



Rapport annuel développement durable

—> Édition 2023

Rapport annuel développement durable

→ 2023

→ SOMMAIRE

P5

ÉDITORIAL

P6

AMBITION N° 1

Accélérer la transition
énergétique vers une Métropole
neutre en carbone d'ici 2050

P40

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente
au changement climatique et améliorant
la qualité de l'air

P52

AMBITION N° 3

Une Métropole solidaire, permettant à tous
de bénéficier de la transition écologique
et énergétique

P62

ANNEXE 1

Analyse du budget climatique appliqué
au compte administratif 2023

P66

ANNEXE 2

Évolution des indicateurs du territoire



ÉDITORIAL

Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille

Charlotte Brun
Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille en charge
du Climat, de la Transition
Écologique et de l'Énergie



Selon Météo-France, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur notre territoire, devançant 2022, qui avait été marquée par une sécheresse exceptionnelle. Cela illustre que le changement climatique est d'ores et déjà une réalité et démontre qu'il est impératif de poursuivre et renforcer notre action pour nous adapter et pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

La Métropole a pour objectif de devenir un territoire exemplaire sur les questions environnementales, grâce à la mise en œuvre de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté en 2021. Plusieurs ambitions y ont été définies : accélérer la transition énergétique vers une métropole neutre en carbone d'ici 2050, construire une métropole résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air, et faire de la MEL une métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique.

En 2023, de nombreux projets concrets contribuant à l'atteinte de ces objectifs ont été menés à bien. Ainsi, la prime Air, accompagnant les particuliers pour le remplacement de leurs équipements de chauffage vétustes par des installations moins polluantes, a atteint ses objectifs avec deux ans d'avance. La MEL a en outre été récompensée par une Marianne d'or pour l'innovation pour son nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la distribution de l'eau potable, comportant notamment des objectifs ambitieux en termes d'économies d'eau. Les économies d'énergie conséquentes réalisées dans les bâtiments métropolitains ont été valorisées et reconnues lors du Concours Usages Bâtiments Efficaces (CUBE). Concernant la mobilité durable, la MEL a lancé en 2023 le dispositif Ecobonus, visant à inciter financièrement les utilisateurs des autoroutes A1 et A23 à adopter des pratiques durables comme le covoiturage ou le

report vers les transports en commun et les mobilités actives. La MEL développe aussi les énergies renouvelables sur son territoire, notamment via le démarrage effectif du Contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME et le lancement des procédures de développement des réseaux de chaleur. De nombreux projets d'aménagement permettent d'augmenter la part des mobilités cyclables et piétonnes et la végétalisation de l'espace public, afin de préserver la qualité de l'air et de mieux adapter la ville au changement climatique. Le Haut Conseil métropolitain pour le climat, qui permet d'associer les différents acteurs du territoire à la mise en œuvre du PCAET, a débuté son 2^e cycle, qui durera jusqu'en 2026.

La MEL inscrit également sa politique de développement durable dans un cadre plus global, autant à l'échelle nationale qu'internationale. Ainsi, le projet Time2Adapt est lauréat de l'appel à projets européen *European urban initiative*. Il vise à optimiser l'adaptation des villes aux fortes chaleurs, notamment en rendant accessible au public des lieux frais, habituellement fermés durant l'été et en créant des îlots de fraîcheur ainsi que des installations temporaires rafraîchissantes. IBGreen, un autre projet européen, a également été lancé en 2023 : il cherche à tester des solutions d'adaptation au changement climatique dans les zones d'activités économiques.

Ainsi, la MEL s'est résolument engagée dans la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET. L'évaluation à mi-parcours du PCAET, finalisée en février 2024, l'a démontré avec un taux d'avancement du plan d'actions à fin 2023 d'environ 60 %. L'obtention du niveau 5 étoiles, le plus élevé, de la labélisation Climat, Air, Énergie de l'ADEME en juillet 2024 confirme également l'excellence de la MEL dans ces domaines. Pour les années à venir, la MEL entend poursuivre cette dynamique de mise en œuvre du PCAET.

An aerial photograph of a modern architectural complex. The central building has a flat roof covered with large rectangular solar panels. To the left is a large parking lot with several cars and a white truck. In the foreground, there are modern buildings with blue-tiled roofs and white facades. The surrounding area includes a road, a sidewalk, and some landscaping.

AMBITION 1

**ACCÉLÉRER
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
VERS UNE MÉTROPOLE NEUTRE
EN CARBONE D'ICI 2050**

PRIORITÉ N° 1

ÉNERGIE : IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

DENSIFIER LES RÉSEAUX DE CHALEUR MÉTROPOLITAINS, POUR UNE ÉNERGIE VERTUEUSE ET ÉCONOMIQUE

Grâce à l'autoroute de la chaleur (mise en service en 2021), qui récupère la chaleur fatale du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des déchets à Halluin, le taux moyen d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) des réseaux de chaleur métropolitains a connu une hausse significative. Cette infrastructure a notamment contribué à l'arrêt de la centrale à charbon du Mont de Terre et donc à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Par ailleurs, la loi «Énergie Climat» de 2019 impose le classement automatique des réseaux publics où plus de 50 % de la chaleur provient d'ENR&R. Le classement d'un réseau signifie que les bâtiments neufs ou remplaçant leur installation de chauffage sont obligés de se raccorder à ce réseau, dès lors qu'ils sont situés au sein d'une Zone de Développement Prioritaire autour du réseau, et que leur puissance de chauffage est supérieure à un seuil. À la suite de la publication des arrêtés ministériels, cinq des six réseaux de chaleur de la MEL ont été classés en 2023 et 2024 : Lille, Roubaix, Mons-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos.

La MEL a établi à 70 kW le seuil de puissance au-dessus duquel l'obligation de raccordement s'applique. Ce seuil correspond à environ dix logements pour les

bâtiments existants respectant la norme thermique RT 2005 et à plus de vingt logements pour les bâtiments neufs performants.

Afin d'éviter des travaux de raccordement et des coûts trop importants, la MEL a défini des Zones de Développement Prioritaire correspondant généralement aux tronçons de rues situés à une distance de cent mètres des réseaux existants, tout en tenant compte des projets d'aménagement.

Les bénéfices d'un raccordement aux réseaux de chaleur métropolitains

En limitant l'utilisation des énergies fossiles pour le chauffage, les réseaux de chaleur contribuent à atteindre les objectifs climatiques et de qualité de l'air que s'est fixée la MEL dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), tout en offrant une solution énergétique abordable aux utilisateurs, peu dépendante des fluctuations des prix des énergies fossiles.

Par exemple, en 2022, un logement chauffé avec le réseau de chaleur de Lille, relié à l'autoroute de la chaleur, dépensait en moyenne entre 20 et 40 % de moins pour son énergie qu'un logement équipé d'une chaudière gaz individuelle, ce qui représente des économies annuelles allant de 300 à 600 €.

De plus, les réseaux de chaleur stimulent l'économie locale en créant des emplois non délocalisables.

L'EXTENSION DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DE CHALEUR, UNE INITIATIVE RÉSOLUMENT ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Un futur périmètre du réseau élargi et densifié pour Lille et Wattignies

La fin des contrats de concession sur les réseaux de Lille et Wattignies, qui surviendra en octobre 2025, ouvre une fenêtre d'opportunité pour la MEL, lui permettant de développer et verdir les réseaux existants, tout en proposant aux usagers une chaleur bon marché.

Le futur périmètre du réseau métropolitain de chaleur urbain inclura les communes de Lille et Wattignies et s'étendra aux communes de La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Loos et Haubourdin ainsi qu'aux zones sud et ouest de Lille. Ce nouveau périmètre comprend une zone dense en bâtiments actuellement chauffés à partir d'énergies fossiles. Le Conseil métropolitain du 30 juin 2023 a autorisé le lancement de la procédure pour sélectionner le futur gestionnaire de ce réseau étendu, qui sera géré en concession. Le Conseil a fixé l'ambition d'atteindre un taux d'EnR&R d'au moins 70 % et de viser jusqu'à 700 à 800 GWh par an de chaleur distribuée. Cela représente une multiplication par trois par rapport aux deux réseaux de chaleur actuels.

Le futur réseau de chaleur pourra aider la MEL à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre territoriales. Celui-ci pourrait en effet

permettre d'éviter jusqu'à 100 000 tonnes de CO₂ par an à horizon 2030. À titre de comparaison, le territoire de la MEL émettait environ cinq millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2021.

L'investissement dans le futur contrat de concession de service public sera porté par le concessionnaire choisi par la MEL.

La procédure a été lancée formellement en juillet 2023 et il est prévu d'attribuer la nouvelle concession en 2025.

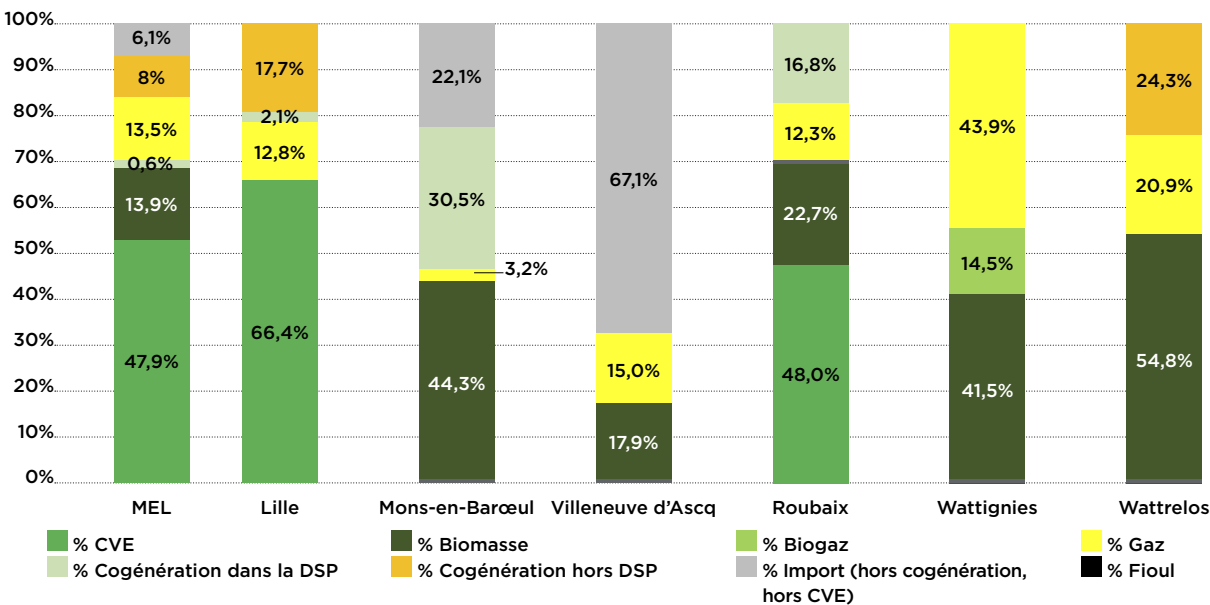
Création d'un nouveau réseau sur Tourcoing

Une étude de la MEL montre l'existence d'un fort potentiel de consommation de chaleur sur le centre de la commune de Tourcoing et de nombreux gisements à sa périphérie, ainsi que sur la zone d'activités de Ravesnes-les-Francis. Au vu de leur potentiel en termes de densité de consommation de chaleur et de leur proximité avec les gisements potentiels de consommation situés à Tourcoing, il y a également un intérêt à pouvoir étendre le réseau aux communes de Neuville-en-Ferrain et Wattrelos.

Le réseau aurait un impact positif estimé très significatif sur le climat, en permettant d'éviter au moins 20 000 tonnes de CO₂ par an à horizon 2030. La consultation des entreprises débutera en 2024, pour une mise en service qui pourrait débuter en 2026.

Taux d'EnR&R dans les réseaux de chaleur existants

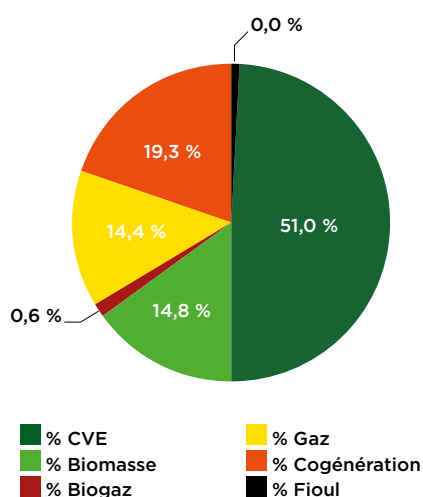
Mixité énergétique 6 réseaux 2023



“

LE PCAET A POUR OBJECTIF DE MULTIPLIER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION (ENR&R) PAR 2,3 D'ICI 2030, COMPARATIVEMENT À 2016.

”



→ Perspectives 2024

■ La MEL a établi son premier schéma directeur des réseaux de chaleur en 2018. Ce schéma est un outil de planification territoriale, qui permet de donner une vision prospective sur les perspectives de développement des réseaux de chaleur et de froid sur le territoire. La MEL a lancé en 2023 le travail de renouvellement de son schéma directeur. Il est prévu d'adopter le schéma révisé fin 2024. La finalité de cette démarche est de définir une prospective, intégrant l'évolution des demandes énergétiques, les enjeux économiques, notamment la maîtrise des charges pour l'utilisateur final, et la performance environnementale en intégrant majoritairement les énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique des réseaux, en cohérence avec les objectifs du PCAET.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LA MEL ACCOMPAGNE LES PROJETS DE CHALEUR RENOUVELABLE DE SON TERRITOIRE

Le PCAET a pour objectif de multiplier la production locale d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) par 2,3 d'ici 2030, comparativement à 2016. Cet objectif nécessite une massification des projets de production d'EnR&R dans l'ensemble des filières localement pertinentes et une mobilisation de tous les acteurs territoriaux.

Pour cette raison, la MEL a lancé son Contrat de Chaleur Renouvelable territorial en 2023. Ce dispositif, financé par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), a pour but d'accompagner techniquement et financièrement différentes typologies de porteurs de projet (communes, entreprises, bailleurs sociaux...) souhaitant produire des énergies renouvelables : géothermie, biomasse, solaire thermique ou réseaux de chaleur. Concrètement, le contrat finance l'accompagnement en ingénierie, des études de faisabilité, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une partie des investissements (selon les barèmes du Fonds Chaleur ADEME).

Le contrat s'adresse à toutes tailles de projets. Au total, ce sont plusieurs dizaines de projets qui seront accompagnés au cours des 3 années du contrat. Tous les types d'acteurs sont éligibles, à l'exception des particuliers, et toute demande d'aide doit être sollicitée avant l'engagement du projet.

Le contrat est opérationnel depuis mars 2023 pour une première période de trois ans. Les projets lauréats en 2023 concernent :

- trois études de faisabilité géothermiques,
- deux études d'installation de capteurs solaires thermiques sur plusieurs bâtiments médico-sociaux,
- trois extensions du réseau de chaleur urbains de la ville de Roubaix,
- une installation de géothermie alimentant une salle de sport de la commune de Marcq-en-Barœul.

Sur les trois années du contrat, près de huit millions d'euros seront apportés pour la chaleur renouvelable aux acteurs métropolitains pour transformer le territoire, avec l'objectif de développer 25 GWh de chaleur renouvelable.

UNE NOUVELLE LOI SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER », a créé les Zones d'Accélération de la production d'Énergie Renouvelable (ZAER).

Les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) (article L. 141-5-3 du code de l'énergie) :

- présentent un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables ;
- sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;
- correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires pour le développement des énergies renouvelables.

La définition de ces zones revient aux communes, par délibération du conseil municipal et après une concertation publique. Cependant, la MEL a un rôle de facilitateur à jouer auprès des communes du territoire.

Ainsi, la MEL a organisé en 2023 un club climat des communes, trois webinaires et un débat au sein du conseil métropolitain, afin d'expliquer le dispositif aux communes, répondre à leurs questions et présenter les outils mis à disposition par l'État. Elle a également mis sur le portail des territoires une note méthodologique, pour fournir des conseils aux communes sur la manière de déterminer les ZAER, des exemples de délibération, ainsi que des éléments généraux présentant l'intérêt des énergies renouvelables. Enfin, en tant que membre du Comité régional de l'Énergie (CRE), la MEL prendra part à l'avis sur les ZAER à l'échelle départementale et régionale.

→ Perspectives 2024

- En avril 2024, la MEL a organisé un débat en conseil métropolitain sur la cohérence des zones identifiées avec le projet du territoire. Les communes avaient jusqu'au 30 avril 2024 pour arrêter le périmètre des ZAER. S'en suivra un travail de consolidation par les services de l'État puis un avis à l'échelle départementale et régionale, avant que les zones de chaque commune puissent être arrêtées.

“

AU COURS DE L'ANNÉE 2023, 448 FOYERS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT À LA SOLARISATION DE LEUR LOGEMENT.

”

AVEC LE CADASTRE SOLAIRE, LA MEL AIDE LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES À SOLARISER LEURS TOITURES

Saviez-vous que seulement 3 m² sont nécessaires pour produire son eau chaude avec des panneaux solaires thermiques ? Ou une quinzaine de m² pour produire une partie significative de son électricité ? Afin d'accompagner les métropolitains et les entreprises qui souhaitent s'orienter vers une production d'énergie renouvelable, la métropole européenne de Lille a lancé son premier cadastre solaire en mai 2022. Cet outil, accessible gratuitement sur le site cadastre-solaire.lillemetropole.fr, permet de déterminer le potentiel d'ensoleillement d'une toiture et ainsi, la pertinence d'installer des panneaux solaires. Au 31 décembre 2023, l'application avait été consultée par plus de 21300 utilisateurs, démontrant l'intérêt des métropolitains pour cette source d'énergie !

L'énergie solaire peut être transformée, soit en électricité par des panneaux photovoltaïques, soit en chaleur par des panneaux thermiques. Après avoir évalué le potentiel d'installation de panneaux solaires de leur toiture, les propriétaires doivent vérifier la rentabilité et la faisabilité du projet, au regard des règles d'urbanisme et des capacités techniques de la toiture à supporter le poids des panneaux. Un conseil spécialisé en énergie solaire est également proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord, permettant d'étudier l'opportunité de la pose des panneaux et l'optimisation de l'investissement. Au cours de l'année 2023, 448 foyers ont bénéficié d'un accompagnement à la solarisation de leur logement.

Fort d'une année de retour d'expérience, le site internet s'est modernisé en 2023 avec de nouvelles fonctionnalités, une amélioration des outils de simulation et une mise à jour des données à partir de photographies aériennes plus récentes.

Par ailleurs, la MEL a lancé fin 2022 un Appel à Initiatives Privées (AIP), à destination des entreprises privées et volontaires du territoire pour solariser leurs fonciers (toiture, ombrière et sol). Cet AIP a permis de mettre en relation, par l'intermédiaire de la MEL, des propriétaires privés de surfaces à solariser (toiture, parking, surface au sol) avec des développeurs/investisseurs de centrales solaires photovoltaïques qualifiés. L'objectif est de faciliter la réalisation des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque, dans le cadre d'un partenariat sécurisé et sans investissement de la part des propriétaires, en contrepartie d'une mise à disposition de leurs surfaces, sur une durée minimale de 25 à 30 ans.

À l'issue de cette procédure, plusieurs énergéticiens ont été mis en relation avec l'ensemble des propriétaires volontaires. En 2023, la plupart des projets étaient en cours d'études ou de contractualisation.

→ Perspectives 2025

- La MEL prend en compte les retours des entreprises (90 % de satisfaction) et des développeurs afin de pouvoir améliorer l'AIP solarisation en 2025.



PRIORITÉ N° 2

MOBILITE : RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

INTRODUCTION RÉUSSIE DES BUS ÉLECTRIQUES

Ilévia, le réseau de transports de la MEL, a intégré en 2023 cinq bus électriques à son réseau. Le premier bus a été mis en service le 10 avril 2023 à Marcq-en-Barœul, sur la ligne C10, puis il a été rejoint par quatre autres bus du même type sur les lignes C10, C11 (Croix-Wasquehal) et sur la navette du Vieux-Lille. Ils se rechargent sur des bornes installées au dépôt Faidherbe à Villeneuve d'Ascq. Cette électrification du parc bus constitue une avancée majeure pour la MEL, qui prévoit d'acquérir davantage de bus électriques de taille standard et articulés, lors du renouvellement de sa flotte au cours de la concession de service public de transports 2025-2031.

Disposant d'une autonomie de 200 kilomètres par jour, ces véhicules sont particulièrement bien adaptés à leurs itinéraires sur lesquels ils sont amenés à effectuer chacun environ 160 kilomètres par jour. Leur capacité réduite est adaptée aux besoins spécifiques des lignes de centre-ville. Leur intégration permettra à la MEL de tirer des enseignements précieux pour ses futurs investissements.

Ces bus électriques rejoignent la flotte de 455 bus GNV (100 % compatible BioGNV) du réseau Ilévia, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air et à réduire l'incidence environnementale des transports. De plus, leurs moteurs ne font pas de bruit.

Ils comportent plusieurs fonctionnalités technologiques : une vision 360 qui facilite les manœuvres du conducteur ou de la conductrice, la rétro vision numérique à la place des miroirs-rétroviseurs, un système de surveillance des angles morts, pour plus de sécurité ainsi que des écrans tactiles compatibles avec le nouveau système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs. Cet outil permet à l'exploitant d'optimiser la gestion du réseau de transport, avec la localisation de ses véhicules en temps réel. Ces bus électriques prévoient également une place réservée aux personnes en fauteuil roulant et disposent de rampes d'accès électriques pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que d'une rampe manuelle de secours.

ECOBONUS : LE PROJET INNOVANT DE LA MEL POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE

Plusieurs projets emblématiques en faveur des transports durables sont mis en œuvre par la MEL. Parmi ceux-ci, le programme Ecobonus « Changer, ça rapporte » a comptabilisé plus de 1000 préinscrits quelques jours seulement après son lancement.

Ecobonus « Changer, ça rapporte », le nouveau programme expérimental anti-embouteillages de la MEL, a débuté en septembre 2023 pour une durée de neuf mois. Près de 3000 volontaires sont concernés sur l'autoroute A1 et A23 dans le sens entrant vers Lille à l'heure de pointe du matin et le sens sortant à l'heure de pointe du soir. Plus de 2000 effacements journaliers ont été réalisés : l'objectif de 6% de réduction du trafic fixé au début de l'expérimentation a été atteint. Il s'agit d'un dispositif innovant et pionnier, tant à l'échelle française qu'au niveau européen.

Le programme Ecobonus incite les conducteurs voyageant seuls à changer leurs pratiques durant les heures de pointe vers le covoiturage, le télé-travail, le déplacement en dehors des heures de pointe, les transports en commun ou encore les modes de déplacement actifs.

Ecobonus poursuit plusieurs objectifs :

- limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre,
- favoriser l'utilisation de moyens de transports plus vertueux pour des déplacements quotidiens,
- soulager les principaux points de saturation de l'agglomération,
- améliorer la fiabilité des temps de parcours des usagers des infrastructures routières de transport.

Concrètement, le programme récompense les automobilistes qui acceptent de diminuer leur utilisation quotidienne de la voiture sur l'A1 et l'A23 durant les heures de pointe (de 7h à 9h le matin et de 16h30 à 18h30 le soir). Déclaré sur l'application dédiée, tout trajet évité (hors période de vacances scolaires) permet le versement de 2€, dans la limite de 80€ par mois. Le programme permet également de collecter des points à utiliser chez des commerçants partenaires.

**NOUVEAUX
AXES ROUTIERS**

Évitez les bouchons sur l'A25 et la RN41

→ **CHANGERÇARAPPORTE.FR**

LE PREMIER PROGRAMME
ANTI-EMBOUEILLAGES EN FRANCE



→ Perspectives 2024

- Cette première expérimentation va être prolongée courant 2024, afin de pouvoir recueillir les premiers retours d'expérience pour améliorer le dispositif. Elle va également être étendue aux autoroutes RN41 (La Bassée - Lille) et A25 (Dunkerque - Lille).

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 : LA MEL A LANCÉ L'EXPÉRIMENTATION OPEN PAYMENT

Près de 250 000 visiteurs sont venus dans la MEL à l'occasion de la Coupe du Monde de rugby. Cette forte affluence a été accompagnée d'un plan de transport spécifique, couplé à une expérimentation de l'*Open Payment* sur le réseau Ilévia.

L'offre de transport métropolitaine a été renforcée afin de pouvoir transporter un nombre plus important d'usagers. Outre une communication spécifique de l'organisateur de la Coupe du Monde de Rugby 2023 incitant à utiliser les transports en commun, l'exploitant du réseau Ilévia s'est attaché à accueillir et à guider les visiteurs dans leurs déplacements, à développer la vente multicanale et à susciter l'anticipation d'achat de titres de transports. C'est dans cet objectif que l'expérimentation *Open Payment* a été mise en œuvre par la MEL.

Expérimenté pour une durée de quatre mois à partir du mois de juillet, l'*Open Payment* permet aux voyageurs de valider leur trajet avec leur carte de paiement sans contact, leur smartphone ou encore leur montre connectée. Testée sur un périmètre réel et sur une longue période, l'objectif principal est de faciliter le parcours d'achat, en particulier pour les voyageurs occasionnels.

Treize portillons sont équipés de la solution *Open Payment*, répartis au sein de 8 stations de métro (gare Lille Flandres, gare Lille Europe, 4 Cantons, Cité Scientifique, les Prés, Gambetta, Rihour, République Beaux-Arts), avec un à trois valideurs par station.

Une tarification spécifique de 2€, tenant compte des frais de transaction bancaire s'élevant à 0,20€ par trajet a été appliquée : les modalités se rapprochent de celles d'un ticket bus SMS. Le trajet en *Open Payment* est pour l'instant valable uniquement sur le réseau métro et le retour dans l'heure peut être réalisé dans les stations équipées.

Au cours de la période de la coupe du Monde de Rugby, le recours à l'*Open Payment* a varié entre 2,2% et 6,4% des validations totales, en fonction des matchs. Lors de la Braderie de Lille 2023, l'*Open Payment* a compté pour 2,5% du nombre de validations total. Hors événements particuliers, cette solution de paiement représente environ 1,2% du nombre moyen de validations totales.

→ Perspectives 2024

- Au terme d'un bilan réalisé fin 2023, la MEL a donc décidé de prolonger l'expérimentation à 9,5 mois et d'ajouter des portiques d'*Open Payment* à Tourcoing gare. Ce mode de paiement a ainsi été maintenu lors des Jeux Olympiques 2024, dont les épreuves d'handball et de basketball se sont jouées à Villeneuve d'Ascq. En effet, les statistiques de fréquentation mettent en avant l'usage plus important de ce mode de paiement lors des grands événements.

SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS (SDIT) : AVANCEMENT DES DIFFERENTS PROJETS EXTRAMOBILE

Études sur les futures lignes de tramway et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : une nouvelle étape est lancée

La MEL a confirmé la poursuite des projets de nouvelles lignes de tramway et de BHNS et en a arrêté les tracés et orientations.

À la suite de la concertation préalable tenue début 2022, la MEL a mené en 2023 le lancement de la séquence de consultation des marchés de maîtrise d'œuvre. Elles permettront de détailler la conception technique et les conditions d'insertion urbaine des projets. Plusieurs maîtrises d'œuvre sont attendues : ITS (Intelligent Transportation System) transverse, le projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing et celui de Lille et sa couronne ; le site de maintenance et de remisage du tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing et celui de Lille et sa couronne ; le projet de BHNS de Lille-Villeneuve d'Ascq et celui de Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul.

Penser les stations de demain

À la suite d'un premier atelier destiné aux agents de la MEL, les riverains des futures lignes sont venus réfléchir aux stations d'avenir du SDIT, lors d'un atelier qui s'est déroulé le 22 mars 2023 au MEL DESIGN LAB.

Les stations peuvent significativement contribuer à la transformation des comportements de mobilité, en se rendant davantage attractives. Offrir différents services utiles aux riverains au niveau des arrêts peut répondre à cet enjeu d'attractivité. Afin de penser au mieux ces services, la MEL a choisi de s'appuyer sur une démarche de conception ouverte, ancrée sur le terrain et l'analyse des usages, orientée vers le déploiement et l'essaimage de dispositifs concrets impactant le territoire.

Au début, le projet a consisté à concevoir de manière collaborative les stations idéales de demain avec la mise en place d'une maquette d'arrêt à l'échelle 1 pour 1, sur laquelle une vingtaine de citoyens de la MEL ont pu réagir. Un cabinet de designers a accompagné la MEL sur cette expérimentation. Au cours d'un atelier, les participants ont d'abord exprimé les services qu'il leur paraîtrait utile de mettre en place, avant d'évaluer la faisabilité de leur proposition.

Après avoir été conçus et dessinés, les prototypes ont été installés durant 6 semaines en fin d'année, dans trois stations, afin de tester plusieurs configurations :

- à la station Versailles à Villeneuve d'Ascq, l'arrêt a été conçu pour améliorer l'information et le parcours voyageur. On y trouvait une nouvelle signalétique pensée pour mieux s'orienter ainsi qu'un plan indiquant les points d'intérêt du quartier.
- à l'arrêt Victor Provo à Roubaix, les voyageurs pouvaient découvrir une station qui donne à voir les dynamiques locales, la vie et les activités du quartier avec parfois l'organisation d'événements.
- à l'arrêt Rue de Londres à Loos, l'objectif était de créer des espaces plus étendus et plus confortables. Des motifs au sol avaient été tracés pour offrir aux plus jeunes l'occasion de jouer en attendant le bus ou le tramway.

150 personnes ont été interviewées en micro-trottoir le temps de l'installation des prototypes. Un questionnaire en ligne a permis de récolter 585 réponses. Chaque prototype a été visité par une commission d'accessibilité afin de recueillir l'avis de publics spécifiques.

L'analyse de l'ensemble de ces retours a permis d'aboutir à la construction de trois typologies de station :

- la station minimale, contenant uniquement les fonctions essentielles comme un abri ou un écran d'informations,
- la station « cœur de ville » comportant, en plus des fonctions essentielles, un affichage de la programmation associative et culturelle locale,
- la station intermodale métropolitaine, proposant de nombreux services comme des fontaines à eau ou un kit d'entretien vélo.

→ Perspectives 2024

- Les usagers ainsi que les commissions d'accessibilité seront à nouveau concertés dans les phases ultérieures de conception, dans l'objectif de définir la configuration exacte de chaque station et de l'adapter au mieux aux besoins des usagers.

La concertation autour du SDIT se poursuit : retour des échanges sur les projets de nouvelles lignes de transport

La concertation continue sur les projets de nouvelles lignes de transport : la MEL organise des temps spécifiques afin d'échanger sur les projets, avec pour objectif de présenter les quatre projets de tramway et de BHNS, mais aussi recueillir en direct les questions et retours du public.

Ces événements prennent la forme de stands mobiles d'informations ou de balades diagnostics à pied ou à vélo.

Ainsi, des diagnostics à vélo ont notamment été organisés en juin 2023 sur le secteur Roubaix Sud-Hem du tramway de Roubaix-Tourcoing, sur les tracés des deux lignes de bus à haut niveau de service (Villeneuve d'Ascq) et sur la branche ouest du tramway de Lille et sa couronne. Ils visent à présenter le projet des futures lignes localement et partager un diagnostic d'usage, qui permettra de nourrir les études actuellement menées par la MEL.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DU VÉLO SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Du 1^{er} au 31 mai 2023, la MEL a participé à la troisième édition du Challenge national Mai à Vélo. Ce défi, lancé par un collectif d'acteurs nationaux du vélo et soutenu par les ministères de la Transition écologique et des Sports, vise à parcourir le maximum de kilomètres à vélo durant le mois.

Le challenge fonctionne avec plusieurs catégories d'équipes : entreprises, institutions, établissements scolaires, associations, particuliers...

Chaque trajet est renseigné sur l'application Geovelo. Les kilomètres réalisés par les métropolitains sont consultables en temps réel sur l'application.

En 2023, l'événement a permis de confirmer que ce défi séduit de plus en plus de métropolitains. En 2023, 6 612 cyclistes ont participé au challenge de façon active (plus de cinq kilomètres parcourus par personne), représentant 19% des équipes inscrites au niveau national, pour un total de 929 460 kilomètres parcourus. Cette performance a permis à la MEL de terminer à la deuxième place du challenge national, dans la catégorie collectivité et à la première place en tant que métropole. L'équipe officielle des agents MEL comportait 85 participants actifs et a réalisé 16 315 km, ce qui a permis à la MEL de terminer 30^e sur 1297 équipes employeurs.

L'organisation d'un challenge vélo sur le territoire de la MEL s'inscrit dans le volet « animation et promotion » de sa politique cyclable. Les équipes se sont investies en proposant des itinéraires, des conseils pour l'aide à la réparation vélo et des rencontres intergénérationnelles et inclusives.

La MEL a organisé avec la FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers) et l'ADAV (Association Droit Au Vélo) une sensibilisation sur la sécurité routière et les dangers des angles morts. Il a été proposé aux cyclistes de monter à bord d'un camion pour se rendre compte de tous les angles morts que comportent ce type de véhicule. Cela leur a permis de mieux appréhender les bons réflexes à adopter afin d'assurer leur sécurité.

Sur le volet « infrastructures », pour accélérer l'usage du vélo sur son territoire, la MEL a adopté en 2021 une politique cyclable renforcée en décembre 2023. Elle a pour objectif d'impliquer tous les acteurs du territoire, d'adapter et renforcer le service V'lille et de consacrer 110 millions d'euros sur la période 2021 - 2026 pour l'aménagement d'un réseau cyclable continu, confortable et sécurisé. Sur les années 2022 - 2023, 108 opérations cyclables ont été réalisées ou démarrées, ce qui représente une extension du réseau cyclable sur 79 km. À cela s'ajoute la rénovation de 28 km d'itinéraires cyclables.

Fin 2023, la MEL a approuvé son programme pluriannuel d'investissement Voirie, espaces publics et aménagements cyclables pour la période 2024-2026. Et l'ambition de créer des aménagements cyclables se poursuit, avec l'engagement de 246 opérations cyclables supplémentaires sur la période. Ces 246 opérations doivent augmenter le réseau cyclable de 166 km ; 34 km d'itinéraires cyclables existants seront également améliorés. Plusieurs travaux significatifs de pistes cyclables séparées du trafic ont été achevés au niveau de la Porte d'Arras et du Pont de Tournai à Lille.

→ Perspectives 2024

- Les travaux pour la piste cyclable du Boulevard Carnot, à Lille, ont été achevés en mars 2024. De même, les travaux du Quai du Sartel à Roubaix ont été terminés en juin 2024. Quant au boulevard Gambetta de Tourcoing, son nouvel aménagement cyclable devrait voir le jour en juin 2025.

→ Perspectives 2024

- Les travaux se sont poursuivis sur le tronçon Roncq / Halluin pour une voie verte complètement fonctionnelle à l'été 2024.

VOIE VERTE DU FERRAIN : UN PROJET POUR FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX ET RENFORCER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

La MEL s'est engagée en 2008 dans le développement d'un réseau de véloroutes, voies vertes permettant de relier en mode doux les grands espaces métropolitains de nature et de loisirs.

Le projet de voie verte du Ferrain figure parmi les équipements les plus importants au service de la biodiversité et des mobilités durables. Ce nouveau tronçon de 11 kilomètres sur les communes de Tourcoing, Mouvaux, Roncq et Halluin, va permettre de relier deux voies vertes existantes, longeant le canal de Roubaix à Tourcoing et la Lys à Halluin.

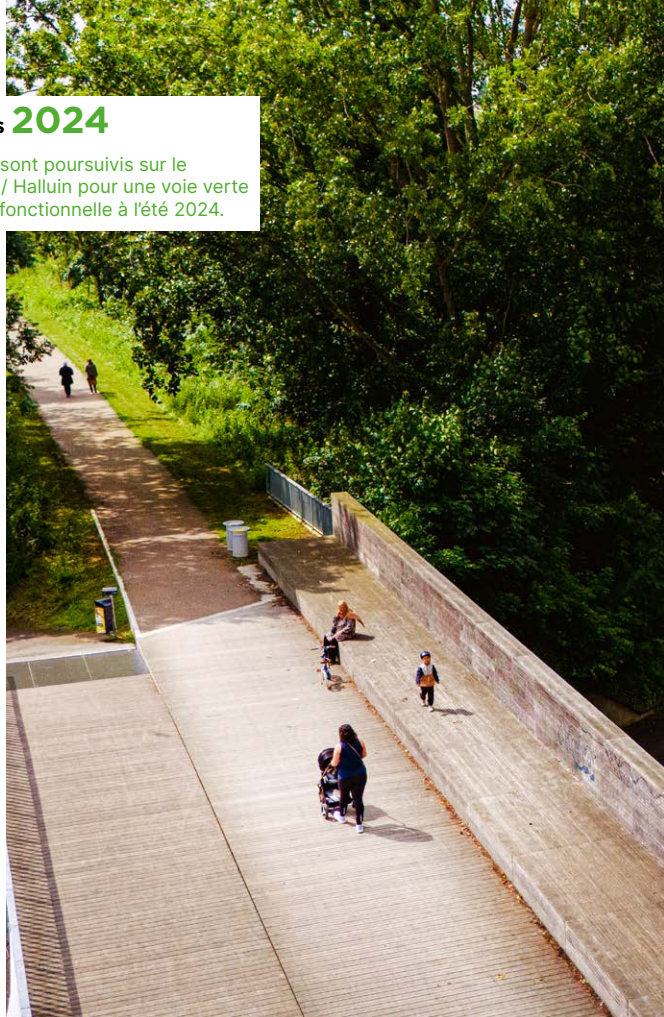
Elle est réalisée sur l'ancienne voie de chemin de fer abandonnée, qui reliait Halluin à Somain, préservant ainsi ce foncier remarquable en cœur de ville et de campagne et son patrimoine associé. La partie circulée, d'une largeur de 3 m, a été réalisée avec un matériau recyclé sur l'ancien ballast, ce qui a ainsi permis de préserver au maximum le corridor végétal en place, qui s'était développé depuis plus de 40 ans. D'autres plantations complémentaires ont également été réalisées venant ainsi l'étoffer. Divers équipements ponctuent le parcours : des placettes avec des bancs, des tables, des jeux ou des agrès. L'ancienne voie ferrée empruntait également quatre ponts, dont deux de grande taille à forte valeur patrimoniale, qui étaient cependant très dégradés et qui ont totalement été restaurés et aménagés dans le cadre du projet, afin de permettre un passage confortable et sécurisé des piétons et cyclistes.

L'ambition de ce projet est donc de permettre aux métropolitains de bénéficier d'un lieu de balades aménagées et accessible à tous et à toutes, y compris aux personnes à mobilité réduite. Cette voie verte s'intègre au réseau européen, national et régional des véloroutes et voies vertes et vient ainsi compléter et renforcer le réseau métropolitain existant. 300 000 riverains sont directement concernés et pourront rejoindre de façon douce les parcs naturels existants ou à venir, dont celui du Ferrain.

Un budget de onze millions d'euros, dont la moitié pour les ouvrages, a été engagé pour la voie verte du Ferrain. Le premier tronçon sur les communes de Tourcoing et Mouvaux a été inauguré en 2023.

UNE NOUVELLE OFFRE DE MOBILITÉS DOUCES EN LIBRE-SERVICE : PLACE AUX VÉLOS ET TROTINETTES ÉLECTRIQUES

Alliant éco-responsabilité et praticité, les services de micro-mobilité sont des solutions innovantes pour répondre au changement climatique. C'est pourquoi la MEL expérimente la mise en libre-service de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique, que les utilisateurs stationnent ensuite dans



des emplacements dédiés et sécurisés. Le résultat de cette expérimentation s'est révélé prometteur. Par conséquent, ce mode de mobilité est parvenu à s'implanter en complément des transports collectifs et du service V'Lille.

Cette nouvelle révolution des mobilités est le fruit d'un engagement métropolitain fort : la MEL agit pour une meilleure qualité de l'air et amorce un changement de comportement. Elle promeut une culture de la mobilité partagée pour réduire la congestion et renforcer l'accessibilité et la flexibilité, ainsi que pour irriguer un territoire métropolitain parfois rural et favoriser le report modal.

En 2022, 68 communes métropolitaines avaient déjà manifesté leur intérêt auprès de la MEL pour déployer ce service de mobilité en libre-service sur leur territoire : à terme, le dispositif pourrait de ce fait concerner plus d'un million d'habitants. Les premiers déploiements sur l'Armentériois et la couronne roubaisienne ont alors été effectués.

Les deux opérateurs (Tier Mobility et Lime) ont proposé 1200 vélos à assistance électrique et 800 trottinettes électriques en 2023 (au 14 juillet 2024 : 1840 VAE et 1150 trottinettes électriques). Près de 1400 stations ont été déployées progressivement sur les 66 communes, deux communes n'ayant finalement pas donné suite.

“

LA MAISON DES MOBILITÉS VISE À ENCOURAGER LES MOBILITÉS DURABLES TELLES QUE LE VÉLO, LES TRANSPORTS EN COMMUN, L'AUTOPARTAGE, LE COVOITURAGE...

”

Afin qu'il soit respectueux de tous et toutes, la MEL a fixé plusieurs règles. Les trottinettes ne dépassent pas la vitesse de 20 km/h et les VAE 25km/h, ils sont limités à 6 km/h au sein des *slow zones*. Ils sont interdits dans certains espaces comme les zones piétonnes. De plus, les utilisateurs doivent obligatoirement les stationner dans des emplacements créés à cet effet. Les outils techniques des opérateurs (GPS dans chaque engin et stations géo localisées) permettent de gérer le taux de remplissage des stations, les informations étant transmises aux usagers. Les utilisateurs sont appelés à valider leur stationnement sur ces espaces avec le positionnement GPS et un scan de l'environnement. Enfin, des temps de sensibilisation à la sécurité routière ont été organisés.

Si ces règles d'utilisations ne sont pas remplies, les utilisateurs peuvent faire l'objet de sanctions prises par les opérateurs : sanctions financières, blocage à la troisième infraction et système de permis à points avec interdiction d'utiliser le service en cas de perte totale du nombre de points.

Cette innovation est aussi source de développement économique et d'emploi : les opérateurs se sont engagés à créer de l'emploi pour assurer la gestion et la maintenance du service, et à embaucher des bénéficiaires du dispositif « Territoire Zéro Chômeur ». Les opérateurs ont en effet créé des centres de maintenance, réparation et recharge sur le territoire métropolitain, et s'engagent à une haute qualité de gestion du service à travers la mise en place de brigades d'intervention de techniciens par vélo-cargo et utilitaires électriques.

Cette nouvelle offre s'inscrit pleinement dans le Plan de Mobilité 2035 de la MEL en favorisant des modes de déplacements agréables et moins polluants que la voiture.

INAUGURATION DE LA MAISON DES MOBILITÉS

La Maison des Mobilités est le fruit d'un partenariat entre la ville de Lille et la MEL, avec le soutien de structures associatives telles que l'ADAV (Association Droit au Vélo), le CREM (Centre de Ressources en Ecomobilité), et le réseau Alliances.

La Maison des Mobilités a ouvert ses portes le 21 septembre 2023, au cœur de la Semaine Européenne de la mobilité durable. Un programme d'inauguration festif a été organisé, comprenant des réparations de vélos, des tests vélos ludiques, une fresque de la mobilité... La Maison des Mobilités Durables s'inscrit au cœur du « hub de mobilités », entre les deux gares de Lille, parvis François Mitterrand, à proximité des stations de métro et de tram.

Ce lieu ambitionne de promouvoir les mobilités douces en fournissant des informations, des ressources documentaires, et des conseils aux citoyens, aux entreprises, aux écoles et aux touristes. Elle vise à encourager les mobilités durables telles que le vélo, les transports en commun, l'autopartage, le covoiturage... Autant de modes de transport favorisés par le PCAET pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air ! Différents projets métropolitains aideront le développement de ces mobilités avec la construction de nouvelles pistes cyclables, de nouvelles lignes de bus et de tramways et des voies consacrées au bus ou au covoiturage.

En outre, la MEL met à disposition des ressources documentaires sous forme d'expositions, notamment sur les projets de mobilité et d'infrastructures de transport, ainsi que des informations destinées au grand public comme la carte MEL à Vélo ou des documents pédagogiques sur les aires piétonnes, les zones 30... Grâce à l'aide des associations, la Maison des Mobilités offre également des animations, telles que les sessions « savoir rouler à vélo » pour les écoles et des informations spécifiques pour les entreprises en partenariat avec le réseau Alliances.

→ Perspectives 2024

- À quelques pas de la Maison des Mobilités, une vélostation a vu le jour place Valladolid. 432 nouvelles places de stationnement sont disponibles dans un abri vélo sécurisé, qui s'ajoutent aux 948 places de l'abri vélo sécurisé de la gare Lille Flandres. Cette vélostation constitue un moyen simple sécurisé et efficace pour garer son vélo et accéder rapidement à la gare Lille Flandres, pratique lorsque l'on a un train à prendre !

PRIORITÉ N° 3

AMÉNAGEMENT : FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE DU TERRITOIRE ET ADAPTÉ AU CLIMAT DE DEMAIN

DES GRANDS PROJETS POUR UNE VILLE DURABLE

Zoom sur trois projets d'aménagements importants qui ont été poursuivis ou commencés en 2023 : la rue du Molinel à Lille, la rue Pierre Mauroy à Lille et le pont de l'Attargette à Armentières. Ces aménagements visent à rendre les rues davantage adaptées aux mobilités cyclistes et piétonnes ainsi qu'à végétaliser la ville.

Le nouveau visage de la rue du Molinel, plus verte

Le conseil métropolitain et la ville de Lille ont acté fin 2022 un projet de requalification de la rue du Molinel.

Les aménagements décidés comprennent :

- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de trois mètres de large, tout au long de la rue, de la gare à la place de la République,
- la création de voies identifiées pour la Liane 5 et la ligne de bus 18 qui circulent dans les deux sens,
- l'élargissement des trottoirs,
- la plantation de 150 arbres et l'aménagement d'espaces verts, afin de favoriser la biodiversité.

Le but du projet est d'améliorer les conditions de circulation pour les bus (notamment la Liane 5) tout en aménageant une rue apaisée pour l'ensemble des usagers dont les vélos et les piétons, et en accroissant la part de végétal. Par conséquent, les aménagements augmenteront de 33 % à 70 % la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile, au profit des mobilités cyclables et piétonnes et du retour d'espaces verts en plein cœur de ville.

Pour ce projet ambitieux, la MEL a financé les travaux à hauteur de 6,4 millions d'euros HT. Les travaux dureront 25 mois et se termineront début 2025. Le projet est subventionné par le FEDER à hauteur de plus de 2,2 M€.

L'opération de transformation de la rue Pierre Mauroy à Lille est entrée dans une nouvelle phase

La rue Pierre Mauroy, artère lilloise très fréquentée, connaît une transformation significative depuis 2019. En juillet 2023, les travaux de la 2^{de} phase du projet ont démarré.

La mise en zone 30 de la voie ainsi qu'un élargissement des trottoirs et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle permettront de promouvoir les mobilités douces. La présence du végétal, qui était déjà assez importante avant les travaux, est renforcée avec la création d'un jardin public à proximité immédiate de la porte de Paris et de l'Hôtel de Ville, en lieu et place de voies de circulation et d'une aire de stationnement. L'augmentation de la perméabilité des sols et la lutte contre les îlots de chaleur seront facilitées par la déconnexion des eaux pluviales de la chaussée et des trottoirs par infiltration, via les fosses végétalisées et des bassins d'infiltration sous chaussée.

Le projet a de plus pour but de permettre une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite, de favoriser l'attractivité touristique et économique du secteur et mettre en valeur les éléments architecturaux existants.

Le budget de ces travaux s'élève à environ 4,8 millions d'euros HT, entièrement financé par la MEL, auquel s'ajoute l'investissement porté par la ville au titre de ses compétences (espaces verts et éclairage public notamment).

“

**CES AMÉNAGEMENTS VISENT
À RENDRE LES RUES DAVANTAGE
ADAPTÉES AUX MOBILITÉS
CYCLISTES ET PIÉTONNES
AINSI QU'À VÉGÉTALISER LA VILLE.**

”



Premier tronçon de la LINO Sud

Pont de l'Attargette : le remplacement d'un pont dégradé est l'occasion d'améliorer la prise en compte de tous les modes de déplacement

Le pont de l'Attargette, qui enjambe la Lys et relie les rives Nord et Sud d'Armentières, est au centre d'un projet d'envergure lancé en 2023, pour une durée estimée à deux ans.

La configuration actuelle du pont est peu adaptée aux mobilités cyclables et piétonnes ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. De plus, la détérioration de sa structure en béton empêchait la circulation des bus et des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Défini comme un chantier prioritaire de la MEL, la démolition/reconstruction du pont de l'Attargette, ainsi que le réaménagement des espaces publics alentour, représentent un projet crucial pour les métropolitains.

Cet aménagement permettra un meilleur partage des espaces entre les différentes mobilités, avec l'ambition de consacrer 62% des surfaces à l'espace public non dédié à la circulation automobile (soit 13% de plus par rapport à l'ancien ouvrage). Des trottoirs élargis seront créés pour assurer sécurité et confort aux piétons, tandis que des pistes cyclables de chaque côté de la chaussée offriront des trajets sécurisés et confortables sur une longueur de 330 mètres, pont inclus.

Afin de renforcer encore la présence du végétal sur ce site dans la continuité de la base des Prés du Hem et des bords de Lys, des espaces verts seront créés avenue Marc-Sangnier et rue des Fusillés, avec la plantation de 56 arbres et la création au total de 2 hectares d'espaces verts supplémentaires. En outre, 18% de surfaces imperméables seront supprimées au profit notamment de noues (fossés herbeux qui servent de zone tampon pour les eaux de ruissellement), ou de surfaces drainantes sous le stationnement, permettant

l'infiltration des eaux pluviales au sein des nappes phréatiques.

La MEL et la ville d'Armentières ont impliqué les commerçants, les riverains et les usagers du pont de l'Attargette à chaque étape du projet. Ils ont été invités à la présentation du projet avant le début du chantier, afin d'échanger sur ce pont plus moderne.

La MEL finance les travaux, pour un budget prévisionnel de 13,8 M€ HT.

LE PREMIER TRONÇON DE LA LIAISON INTERCOMMUNALE NORD-OUEST (LINO) SUD EST ACHÉVÉ, ET LES TRAVAUX DE LA SECONDE TRANCHE ONT DÉMARRÉ

La LINO Sud vise à faciliter l'accès aux sites d'Eura-santé, du CHU et d'EuraTechnologies, mais aussi à réduire la circulation automobile à Loos, Haubourdin, Emmerin et Sequedin. Il s'agit en outre de faciliter la circulation des bus et des cyclistes, et de diminuer ainsi les nuisances induites par la circulation automobile (bruit, pollution de l'air...).

Le chantier du premier tronçon, débuté en avril 2022 aux abords d'Eurasanté à Loos, s'est achevé à l'été 2023. La nouvelle voie, ainsi que l'itinéraire continu pour les mobilités douces (de la rue Ambroise-Paré à Loos jusqu'à la M341 à Emmerin), sont maintenant accessibles. Les travaux du second tronçon sont en cours et seront achevés à l'été 2025.

À l'issue des travaux, 5,5 km de pistes cyclables auront été créés, en partie sur une liaison vélo plus. De plus, 40% des aménagements seront consacrés aux espaces verts et aux noues, qui permettent le bon écoulement des eaux de pluie vers la nappe souterraine ainsi que la préservation de la biodiversité.

RÉNOVATION DE LA PISTE CYCLABLE DU GRAND BOULEVARD LILLE - ROUBAIX - TOURCOING POUR PLUS DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ

Le 21 août 2023, la MEL a débuté un chantier ambitieux pour rénover la piste cyclable sur le grand boulevard Lille - Roubaix - Tourcoing. Le revêtement de la piste a été complètement refait afin de remédier aux désordres constatés, et pour qu'il réponde mieux aux nouveaux standards des pistes cyclables de la MEL. En effet, le revêtement des pistes cyclables sera désormais rouge afin que les cyclistes et les automobilistes puissent mieux les repérer. Cette opération constitue une première amélioration du niveau de service de cet itinéraire, qui fait partie du nouveau réseau « Vélo Plus » de la MEL. La métropole a adopté en 2021 ce plan qui consiste à aménager douze nouvelles pistes cyclables reliant différentes communes, sur 230 kilomètres. La piste du Grand boulevard est la première à être aménagée.

Le Grand Boulevard est historiquement un axe de circulation structurant de la métropole. Son tracé connecte Lille, Roubaix et Tourcoing. Aujourd'hui, près de 2 000 cyclistes, soit deux fois plus qu'en 2015, empruntent cet axe chaque jour, et plus de 40 000 véhicules.

Réalisés en trois phases, sur le tronç commun de Lille au Croisé Laroche, puis sur les branches de Tourcoing et de Roubaix, ces travaux de réaménagement ont bénéficié d'un budget de 1 650 000 € pour 15,5 km de pistes.

Outre la qualité du revêtement, il est possible d'améliorer l'attractivité de la piste cyclable en veillant à la sécurité au droit des carrefours, et en diminuant les temps d'attentes aux feux. À cet effet, la MEL et la commune de La Madeleine ont décidé d'intervenir sur le carrefour Saint Maur, en raccourcissant la traversée cyclable et en modifiant le cycle de feux pour donner davantage de temps de vert pour les cyclistes, sans dégrader les conditions de circulation pour les autres modes de déplacement.

→ Perspectives 2024

- Cet aménagement au carrefour Saint Maur fait l'objet d'une évaluation minutieuse, pour l'adapter si besoin avant de le déployer le cas échéant sur l'ensemble des carrefours du Grand Boulevard.

POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES, LA MEL EXPÉRIMENTE LE MARQUAGE PHOTOLUMINESCENT SUR LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT MÉTROPOLITAIN NON-ÉCLAIRÉ

À partir de la mi-juillet 2023, la direction *Espace public et Voirie* de la MEL a entrepris des travaux sur la piste cyclable longeant la RN41, située dans les communes de Wavrin, Fournes-en-Weppes et Herlies. Cette intervention a pour but d'expérimenter le marquage photoluminescent sur le réseau cyclable métropolitain et d'évaluer les améliorations en termes de guidage et de sécurité des cyclistes la nuit.

Les cyclistes et les piétons peuvent être mis en danger par des voies non éclairées, ou éteintes une partie de la nuit. Dans une démarche d'innovation visant à améliorer le confort et la sécurité des usagers, la MEL a mené pendant un an une expérimentation de différentes peintures photoluminescentes sur une piste cyclable non éclairée du réseau structurant, séparée du trafic routier.

Les pistes concernées par l'expérimentation représentent une longueur totale de six kilomètres. Les peintures photoluminescentes utilisées captent et stockent la lumière solaire pour la restituer la nuit. Les peintures contiennent des pigments durables qui émettent de la lumière sans source d'alimentation électrique. Ce dispositif est donc éco-responsable.

Son évaluation a été réalisée à divers moments de l'année et dans des conditions météorologiques variées. Elle s'est faite via des mesures de caractéristiques de marquages routiers conventionnels (anti-glissance...) ainsi que des mesures qualitatives de visibilité et lisibilité du marquage (relevés visuels, photographies, retours d'usagers...). L'évaluation a pris en compte également le ressenti des usagers, notamment concernant l'utilité, la visibilité et la lisibilité du dispositif, collectés sur un questionnaire en ligne.

Le budget de l'expérimentation, entièrement financé par la MEL, est estimé à 30 000 € HT.

→ Perspectives 2024

- L'expérimentation s'est terminée en janvier 2024. Un bilan de l'expérimentation et de l'enquête participative sera réalisé, en vue d'un éventuel déploiement à plus grande échelle.

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MEL SE POURSUIT

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document qui expose la stratégie d'aménagement et de développement du territoire en prenant en compte les problématiques de préservation de l'environnement et du changement climatique. Il définit ces grandes orientations dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD), qui repose sur quatre axes principaux :

- un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement,
- une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental et climatique ;
- une métropole engagée pour le bien-vivre au quotidien pour tous les habitants,
- un aménagement du territoire performant et solidaire.

Ces quatre axes sont mis en œuvre grâce au règlement du PLU, qui s'applique à tous les projets de construction et d'aménagement.

En décembre 2020, le conseil métropolitain a acté le lancement de la révision du PLU afin notamment de tenir compte des évolutions du territoire, de gagner en cohérence avec les politiques thématiques de la MEL (habitat, mobilité, climat, etc), et de se doter d'un document d'urbanisme unique à l'échelle des 95 communes du territoire.

Après 2 ans de travail et de collaboration avec les communes, l'année 2023 a été marquée par le vote du Conseil métropolitain au mois de février arrêtant le projet de PLU. Cet arrêt correspond à la finalisation du projet de PLU par la MEL, projet ensuite soumis pour avis aux partenaires et au grand public. Ainsi, les communes et partenaires ont pu donner leur avis au 2^{ème} trimestre 2023, et le grand public a pu s'exprimer lors de l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne, permettant de recueillir plus de 2300 contributions.

→ Perspectives 2024

- Les conclusions de la commission d'enquête ont été remises à la MEL début janvier 2024. Nourrie des remarques des partenaires, du grand public et de la commission d'enquête, la MEL a ainsi pu finaliser son document d'urbanisme en 2024. Le PLU3 a ainsi été approuvé par le Conseil métropolitain en juin 2024. Son entrée en vigueur est prévue pour l'automne 2024. En parallèle, de nouvelles évolutions du document d'urbanisme sont d'ores et déjà prévues avec de nouvelles procédures lancées en juin 2024, afin de poursuivre les efforts du PLU, et la traduction réglementaire des objectifs poursuivis notamment sur la préservation de la nature, ou encore sur la réponse aux besoins en logements du territoire.

HUIT MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS POUR LA PREMIÈRE PHASE DE LA RECONVERSION DES FRANGES INDUSTRIELLES D'ARMENTIÈRES ET D'HOUPLINES, ET POUR CRÉER 800 LOGEMENTS

La friche située à Armentières et Houplines se métamorphosera bientôt en un nouveau quartier aéré et moderne. La MEL pilote l'aménagement, en lien avec les deux communes. Le Conseil métropolitain a délibéré le 30 juin 2023 sur le lancement des travaux pour un montant de 8,6 millions d'euros dont 7,9 millions de la MEL. Pour ce projet prévu en trois phases, la MEL commencera par aménager un périmètre de 3,7 ha. En 2028, cette première phase de 286 logements devrait être quasiment finalisée.

Une réponse aux besoins de logements

Le site intercommunal de 18 hectares des Franges industrielles fait l'objet depuis plusieurs années, d'études et de démolition, de dépollution en vue de sa reconversion. Le projet d'aménagement créera une transition entre un milieu urbain dense datant de 1930, et un cadre urbain très paysager du pôle d'équipement d'Armentières, renforçant ainsi les relations entre la ville et la Lys. Il offrira une programmation mixte, principalement destinée à la création de nouveaux logements.

Au cours de la première phase du projet, 286 logements seront construits à Armentières, dont 240 logements collectifs, 25 logements intermédiaires et 21 maisons. Les nouveaux bâtiments seront du même gabarit que les immeubles déjà en place en bordure du site. Ils privilégieront l'esthétique du quartier et proposeront aux nouveaux habitants des logements de qualité, avec une vue imprenable vers la lys et le complexe sportif. L'ensemble de leurs accès sera adapté, pour une circulation apaisée à l'intérieur du nouveau quartier. En prenant en compte l'ensemble du projet, 800 logements devraient avoir été construits en quinze ans à Armentières et Houplines.

Une ouverture sur la nature

La friche et les murs des usines privaient les habitants de l'accès au complexe sportif communal, et aux bords de la Lys situés derrière les bâtiments démolis. Ce nouveau quartier a été pensé pour ouvrir l'accès, formant ainsi un trait d'union entre la ville existante et la nature avoisinante. La première étape est bientôt terminée : démolition et dépollution sont en effet achevées sur la partie ouest du site. Les travaux de voirie et d'assainissement y débiteront en novembre 2024.

Des espaces publics qualitatifs

L'aménagement, en raison d'un effort particulier sur les matériaux, assurera la liaison entre le construit et le naturel. Une promenade végétale traversera le nouveau quartier. Il inclura un espace paysager ainsi que des espaces de jeux. 14 000 m² entièrement végétalisés sont attendus dans ce quartier, dont plus de 3 000 m² de prairies humides avec les aménagements du bord de la Lys et au voisinage immédiat du complexe sportif communal.

Une vie de quartier animée

La création des équipements publics a été pensée afin de faciliter l'émergence d'une vie de quartier riche. La ville d'Armentières prévoit ainsi la construction d'une école primaire, qui viendra compléter les équipements déjà existants et à proximité.

ÉLARGISSEMENT DE L'ÉCLUSE DE QUESNOY-SUR-DEÛLE : VERS UNE ALTERNATIVE FLUVIALE DURABLE

Une convention a été signée entre les VNF et la MEL pour un élargissement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle. Cette opération a pour objectif de permettre la communication avec les ports de la mer du Nord et d'offrir une alternative fluviale au fret logistique. Elle s'inscrit également dans le programme européen Seine-Escaut, afin d'aménager un véritable corridor fluvial reliant le bassin de la Seine aux réseaux du Nord, du Pas-de-Calais et de la Belgique.

Les travaux permettront d'aménager l'écluse de façon homogène par rapport aux autres écluses de l'itinéraire à grand gabarit, pour absorber les augmentations de trafic fluvial.

Il est également nécessaire de réduire la vulnérabilité de l'écluse aux périodes de sécheresse par l'installation d'une station de pompage. Enfin, l'écluse sera modernisée et préparée à la mise en téléconduite. Pour un meilleur confort des navigateurs, de nouvelles jetées seront implantées en amont et en aval, et une passerelle piétonne sera construite.

Afin de respecter la biodiversité, la création de deux ouvrages de franchissement permettront aux poissons de remonter le cours de la Deûle. Ceux-ci présenteront des conditions compatibles avec les capacités de nage des espèces cibles et proposeront des zones de repos aux poissons qui remontent l'ouvrage. En outre, un ouvrage spécifique aux anguilles sera implanté au niveau de la rive gauche. Celles-ci seront naturellement attirées de ce côté par les remous du barrage et pourront ainsi remonter depuis l'aval.

Les travaux seront exécutés hors des périodes de sensibilité de la faune et de la flore et limiteront les nuisances sonores. La roselière impactée par les travaux sera transplantée à proximité sur une surface plus étendue et les arbres impactés feront l'objet

d'une compensation sous la forme de haies bocagères. La pose de gîtes à chiroptères permettra de remplacer les abris potentiels détruits sur site de manière provisoire (les arbres replantés prendront ensuite le relais).

Le site sera végétalisé. Il inclura la plantation :

- de 700 m² de plantes hélophytes autour des passes à poissons,
- d'arbres le long de la passe à poisson aval et de la rive gauche et de 25 chênes en centre-ville de Quesnoy-sur-Deûle,
- de 30 mètres linéaires de haies arbustives au niveau de la passe-à-poisson aval,
- de 115 mètres linéaires de ripisylves le long de la becque Dewasier,
- de 2800 m² de prairie et d'espaces verts sur l'ensemble du site.

Parallèlement, l'aménagement des berges sera accompagné de la réimplantation d'une espèce protégée, l'angélique vraie, sur les berges impactées.

Les VNF sont en charge de ce chantier d'envergure estimé à 43 millions d'euros et co-financé par la Région et l'UE. Le chantier a commencé à l'été 2023 et devrait durer jusqu'à fin 2025.

DANS LE CADRE DU PLAN BOISEMENT, LA MEL ACCOMPAGNE 8 COMMUNES POUR CRÉER 10 HECTARES DE BOISEMENT EN TROIS ANS

Le boisement est un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique : il permet de séquestrer le carbone et de préserver la biodiversité. Il constitue également un outil d'adaptation au changement climatique en créant des îlots de fraîcheur.

En 2021 et 2022, 23 communes, réparties de manière homogène sur le territoire de la MEL, ont pu bénéficier du Plan boisement. Cela a permis la création de 7,9 hectares de boisement, renforçant les corridors écologiques de la métropole, et la plantation de 129 arbres fruitiers de hautes tiges et 455 arbres isolés ou d'alignement.

En 2023, 2 hectares de boisement supplémentaires ont été créés dans huit communes (Houplines, Fournes en Weppes, Don, Hantay, Ronchin, Lompret, Bondues et Carnin), avec des projets comprenant la création de boisement, la plantation de haies et de vergers.

En complément, 4,6 km de haies champêtres ont été créés en partenariat avec le monde agricole.

“

**DEPUIS JANVIER 2022,
LA MEL PROMeut L'AGRICULTURE
URBAINE AU TRAVERS
DU DISPOSITIF
« QUARTIERS FERTILES ».**

”

**LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BOISEMENT
DES 120 HA SECTEUR DE LA PLATIÈRE**

La MEL poursuit son engagement en faveur de la préservation de la ressource en eau en engageant un projet d'aménagement et de boisement du secteur de la Platière, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF). Ce site, d'une superficie de 120 hectares, est situé sur les communes gardiennes de l'eau d'Emmerin, Haubourdin et Noyelles-les-Seclin.

La Platière présente une vulnérabilité totale vis-à-vis des pollutions de surface et accueille plusieurs forages métropolitains d'alimentation en eau. Ainsi, ce boisement aura pour but d'améliorer la qualité de l'eau tout en répondant aux enjeux et besoins locaux, notamment en matières de développement d'espaces naturels préservés, de protection de la biodiversité, des milieux humides et des paysages.

La MEL et l'ONF travailleront en étroite collaboration avec les communes et autres acteurs locaux, au plan d'aménagement du site jusqu'à sa réalisation.

→ **Perspectives 2024**

- La procédure de classement au régime forestier sera engagée en 2024 et son application fera l'objet d'un arrêté préfectoral, garant de la protection à long terme de la ressource locale.

**LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE
PREND UN TOURNANT DÉCISIF AVEC
LE PROJET INNOVANT « QUARTIERS FERTILES »**

Le développement de l'agriculture urbaine est une belle opportunité d'expérimentation et de promotion de nouveaux modèles agricoles et économiques sur le territoire. Il permet aussi de construire une complémentarité entre les deux formes d'agriculture : classique et urbaine. Depuis janvier 2022, la MEL promeut l'agriculture urbaine au travers du dispositif « Quartiers Fertiles », qui accompagne différents porteurs de projets lauréats.

Ces projets sont la pépinière du Faubourg (faubourg d'Arras à Lille), la ferme urbaine et les jardins solidaires des Oliveaux à Loos et les Tinctoriales (projet autour de la teinture végétale) à Lille Sud.

Les projets issus du dispositif « Quartiers fertiles » répondent à plusieurs enjeux dont ceux de développer l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain, requalifier le cadre de vie des habitants, créer de nouveaux emplois, lutter contre la précarité alimentaire, favoriser les liens sociaux, proposer de nouveaux services aux habitants (alimentation saine de proximité, animations pédagogiques, ateliers de cuisine), etc.

La mise en œuvre opérationnelle des projets d'agriculture urbaine, issus du dispositif « Quartiers fertiles », a toutefois révélé de réelles difficultés d'approvisionnement en terres saines et fertiles. Les solutions consistant à excaver les terres polluées pour les remplacer par de la terre saine trouvent désormais leur limite dans la raréfaction de la ressource « terres végétales », posant l'enjeu de la préservation des sols.

Aujourd'hui, et pour répondre à cette problématique, un programme de recherche biennal, financé par le dispositif Quartiers Fertiles, est engagé depuis novembre 2023 afin d'étudier des solutions techniques de reconstitution des fonctions des sols à partir de matériaux sains : fonctions nourricières, stockage de l'eau, séquestration du carbone, fonction support de biodiversité... L'enjeu est de développer les solutions permettant de reconstituer des sols résilients à l'échelle de la métropole et au-delà en partageant les solutions concrètes. Ces dernières sont développées grâce à la pluralité des expertises réunies autour d'un consortium de recherche.

Pour mettre en place ce programme de recherche dirigé par la MEL, un consortium de recherche est constitué autour des acteurs suivants : Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), Agro Paritech, Nord Compost, IDVERDE, la Fabrique de l'Emploi, SETEC Energie et Montachet Consultant. Le projet est appelé REPONSE : (RE)véléateur du (PO)tentiel (N)ourricier du (S)ol et de son (E)cosystème.

Les objectifs stratégiques du programme de recherche sont multiples :

- anticiper la raréfaction de la ressource en terres saines et fertiles,
- proposer des solutions concrètes de reconstitution d'un stock de sols sains et fertiles à l'échelle de la MEL,
- développer une économie circulaire autour de la valorisation des matières minérales et organiques,
- anticiper la réglementation européenne sur les sols et sensibiliser les décideurs sur les spécificités du territoire métropolitain, au regard de son passé industriel,
- promouvoir la végétalisation des villes métropolitaines dans une stratégie de résilience climatique, alimentaires et territoriale.

Concrètement, cette activité de Recherche et développement (R&D) consistera à tester, en conditions réelles, la reconstitution de sols sains et fertiles en milieu urbain dense. La recherche permettra de définir les fonctions d'un sol sain et fertile à l'échelle de la MEL ainsi que les indicateurs visant à apprécier la reconstitution des fonctions des sols. Les ressources locales pouvant être valorisées dans le cadre des projets quartiers fertiles seront identifiées. À terme, les solutions développées pourront être étendues à d'autres sites.

Le budget global du projet REPONSE est de 445 000 € TTC, sur deux ans, avec une participation de la MEL à hauteur de 324 000 € TTC, subventionnés de moitié par la banque des territoires.

À noter que le projet REPONSE fait suite à un premier programme de recherche également pilotée par la MEL et mené dans le cadre du projet de la ferme urbaine du Trichon à Roubaix depuis près de 3 ans maintenant. En partenariat avec l'université Côte d'Opale, Junia, l'Université de Lille, le bureau d'études EACM et le Collectif des paysans urbains du Trichon, l'objectif du projet est d'évaluer dans quelle mesure l'amendement d'un sol peut contribuer à réduire la « bio » disponibilité des polluants. Il s'agirait ainsi non plus de retirer les terres polluées mais de les enrichir pour les cultiver. Cette hypothèse nécessite de nombreux travaux de recherche pour laquelle la MEL est précurseur.

LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION AUTOUR DE LA MÉTHODE « RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX » DANS LE CADRE DU LABEL BAS CARBONE : LE SITE BLANCHEMAILLE, SITE PILOTE DE L'EXPÉRIMENTATION À L'ÉCHELLE NATIONALE !

L'une des actions du PCAET prévoit le recours au mécanisme de compensation carbone volontaire. Ce mécanisme donne la possibilité à un porteur de projet de générer des crédits carbones grâce aux émissions de gaz à effet de serre (GES) que son projet

permet d'éviter, de réduire ou de séquestrer. Un crédit carbone correspond à une tonne de CO₂ non émis ou séquestré. Ces crédits peuvent par la suite être revendus à des entreprises volontaires, déjà engagées dans une stratégie de réduction de leur empreinte carbone, et qui veulent aller plus loin en compensant tout ou partie leurs émissions résiduelles. Afin de promouvoir ce mécanisme au profit de projets vertueux situés sur le territoire national, le ministère de la Transition Écologique a mis en place en 2018 le label bas carbone.

Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) a développé en 2021 une méthode dédiée aux projets de rénovation de bâtiments avec réutilisation et réemploi de matériaux. Cette méthode s'appuie sur les données environnementales de chaque matériau (notamment leur empreinte carbone). Elle permet ainsi de valoriser les émissions de GES évitées grâce à la réutilisation d'un matériau plutôt que par l'emploi du même matériau à l'état neuf. Le CSTB a souhaité expérimenter cette nouvelle méthode en s'appuyant sur des projets pilotes à l'échelle nationale. La MEL s'est engagée dans cette expérimentation en février 2023 en valorisant le projet de rénovation du bâtiment Pollet, sur le site Blanchemaille à Roubaix.

L'économie circulaire et le réemploi de matériaux sont en effet au cœur du projet proposé par le cabinet SAA Architecture, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre sélectionné en décembre 2021 par la SEM (Société d'Économie Mixte) Ville Renouvelée, qui agit au nom et pour le compte de la MEL sur cette opération Blanchemaille.

Par ailleurs, au regard de ses enjeux socio-économiques, sa grande valeur historique ou encore sa localisation au cœur du secteur Alma-Gare à Roubaix, le projet Blanchemaille a suscité un vif intérêt du CSTB et de ses partenaires.

Cette expérimentation, à la fois transversale et innovante, est à la croisée des objectifs du PCAET, du Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET), ou encore de la stratégie de qualité énergétique et environnementale des bâtiments (QEEB) portés par la MEL.

Perspectives 2024

- Le label « Bas Carbone » a été décerné par la DREAL pour ce projet en avril 2024 grâce aux 277 tonnes de CO₂ évitées par le réemploi de menuiseries, tuiles, moquettes, faux plafonds... À l'échelle nationale, il s'agit du premier projet immobilier porté par une collectivité à recevoir ce label bas carbone, démontrant ainsi le rôle pionnier de la MEL sur la question.
- Le rachat des crédits carbone par le groupe ICADE interviendra en fin de chantier, à l'issue d'un audit final qui attestera de la réalité effective des émissions évitées.

HABITAT : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA MEL : RÉNOVATION, CONSTRUCTION ET ACCOMPAGNEMENT POUR UN LOGEMENT DURABLE ET ACCESSIBLE

La MEL s'est fixée, au travers du Plan Climat Air Énergie Territorial et du PLH3, l'ambition de rénover 8 200 logements par an au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), dont 5 200 logements privés.

30 % des locataires du parc privé sont en précarité énergétique et 40 000 logements sont considérés comme potentiellement indignes. Ce fait, ajouté à la hausse des tarifs de l'énergie, renforcent les motivations sociales d'une intervention publique et plurielle pour la rénovation des logements de la MEL. Il s'agit de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ainsi que d'œuvrer pour l'adaptation des logements à l'âge et aux handicaps, le renouvellement des quartiers d'habitat ancien dégradé et la production d'une offre de logements privés à loyer maîtrisé.

Le PLH3 propose ainsi des objectifs ambitieux avec la construction de plus de 43 400 logements neufs d'ici 2028, dont 30 % de logements sociaux. La mise en œuvre officielle du PLH3 a commencé durant le second semestre 2023.

Afin d'accompagner tous les métropolitains dans la rénovation de leur logement, la MEL a mis en place depuis maintenant plus de 10 ans son service public AMELIO, pour conseiller et accompagner les métropolitains, qu'ils soient propriétaires ou locataires, dans l'amélioration de leurs logements. Ainsi, en 2023, AMELIO a délivré plus de 12 500 informations et conseils et réalisé 2 255 accompagnements, dont 77 copropriétés représentant 2 295 logements dans leurs projets de travaux.

Grâce à la rénovation, les logements consomment moins d'énergie (47 % d'économies en moyenne) tout en étant plus sains et confortables, ce qui réduit les factures d'énergie et contribue à la lutte contre le changement climatique.

LA MAISON DE L'HABITAT DURABLE A FÊTÉ SES DIX ANS !

La Maison de l'Habitat Durable (MHD) est un équipement ouvert à l'ensemble des métropolitains, qui leur permet de bénéficier de ressources sur l'habitat durable, ainsi que des conseils techniques (permanences France Rénov'), dans le domaine architectural, juridique et sur l'installation des panneaux solaires, grâce aux conseillers de l'association Solaire en Nord. Il s'agit également d'une porte d'entrée vers AMELIO, le service public de la MEL pour l'amélioration de l'habitat. Enfin, la MHD est un lieu d'animations avec des ateliers, des forums et des webinaires.

Le 23 septembre, 10 ans après son ouverture, la MHD a proposé une série d'animations, ateliers et conférences ouverts à tous autour de la rénovation énergétique. Au programme : une table ronde sur l'accélération de la rénovation énergétique dans l'habitat dans la MEL, et des animations gratuites (ateliers, stands, espace conseil France Rénov' mini-conférences, spectacle d'improvisation). Plus de 500 visiteurs ont assisté à ces animations.

LA PRIME AIR ATTEINT SES OBJECTIFS AVEC DEUX ANS D'AVANCE !

Sur le territoire métropolitain, le secteur résidentiel constitue le premier émetteur de particules fines (PM10 et PM2,5) et de composés organiques volatils non-métalliques (COVnm). En 2020, il était responsable de 55 % des émissions totales de PM 2,5 et 41 % des émissions totales de PM10 de la MEL. Il est donc primordial de limiter ces émissions.

La prime Air est une aide proposée aux métropolitains pour financer le remplacement de leur chauffage au bois ancien et polluant (cheminée à foyer ouvert ou équipements installés avant 2002) par un équipement au bois moderne et performant.

La prime Air, cofinancée par l'Agence de la transition écologique (ADEME) à hauteur de 50 %, prévoit le renouvellement de 2 000 équipements émissifs sur le

territoire entre 2021 et 2025. Lancée en 2021, elle a tout de suite rencontré un grand succès auprès des métropolitains.

Dès juin 2023, la MEL a reçu assez de demandes de prime air pour atteindre l'objectif global des 2000 remplacements. Ce dispositif a été mobilisé par la quasi-totalité des 95 communes de la métropole.

Avec 2 000 renouvellements effectués depuis sa mise en place, les émissions évitées sont substantielles, estimées à :

- 58 tonnes de PM10 (6,9% des émissions du secteur résidentiel),
- 57 tonnes de PM2,5 (6,9% des émissions du secteur résidentiel),
- 138 tonnes de COV (3,5% des émissions du secteur résidentiel),
- 1 289 tonnes de CO₂ (0,1% des émissions du secteur résidentiel).

L'atteinte de l'objectif 2 ans et demi avant le terme initialement prévu a permis à la MEL de déposer une nouvelle demande de co-financement auprès de l'ADEME. En octobre 2023, la MEL a ainsi voté le renouvellement de la prime Air. Cette nouvelle prime permettra d'accompagner le remplacement de 1160 équipements de chauffage au bois et 20 équipements au charbon, d'ici fin 2025, pour une réduction de 2% à 4% des émissions de PM10 et PM2,5 du secteur résidentiel. Cette nouvelle prime Air prévoit également un montant d'aide évolutif en fonction des revenus du demandeur et de son projet travaux. La prime air prévoit 3 niveaux d'aides, avec des bonifications de 500 € pour les foyers très modestes et de 300 € pour les foyers modestes qui se lancent dans une rénovation globale de leur logement.

En parallèle de la prime Air, la MEL conduit des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques pour le chauffage au bois : trois ateliers ont été réalisés à cette fin, en 2023, sous forme de webinaires.



PRODUCTION ET CONSOMMATION : SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

UN PLAN POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS MÉTROPOLITAINS DE 50 KG PAR AN ET PAR HABITANT D'ICI 2030

En quarante ans, la quantité de déchets produits par habitant a doublé. En 2020, chaque métropolitain a produit 557 kg de déchets. C'est pourquoi la MEL a adopté lors du conseil métropolitain du 30 juin 2023, son second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui fixe des ambitions fortes de réduction des déchets métropolitains de 50 kg par habitant d'ici 2030, par rapport à 2020. La MEL consacrera 19 millions d'euros entre 2023 et 2030, pour renforcer la prévention et aider à la réduction des déchets.

Pour y parvenir, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'articule autour de six axes, déployés jusqu'en 2030 :

- Actions transversales : agir pour la sensibilisation et la formation via des visites des outils industriels de valorisation et de traitement des déchets, des campagnes de communication et des ateliers de sensibilisation à destination des citoyens.
- Gestion de proximité des biodéchets (objectif de réduction de 29 kg/habitant) : déploiement du compostage individuel et collectif et développement d'un service de broyage des végétaux.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (objectif de réduction de 1 kg/habitant) : avec la création et l'animation d'un réseau pour éviter le gaspillage alimentaire et la diffusion d'un référentiel des acteurs et des solutions. La MEL pilotera également un programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire au sein des restaurants collectifs.
- Donner une seconde vie aux objets (objectif de réduction de 15 kg/habitant) à travers le réemploi et la réparation. La MEL créera une plateforme professionnelle du réemploi des

objets en bon état, couplée à un lieu grand public autour de la prévention des déchets, la réparation, le réemploi et l'économie circulaire. La MEL encouragera le déploiement de points d'apport volontaires (PAV) textiles dans les communes.

- Vers une consommation sobre (objectif de réduction de 5 kg/habitant) : lutter contre la pollution plastique et les emballages à usage unique. La MEL proposera aussi des programmes d'accompagnement à destination des restaurateurs, artisans et commerçants mais également des structures de petite enfance, pour la réduction de leurs déchets. Elle continuera également à lutter contre les imprimés publicitaires non sollicités en diffusant de manière régulière les autocollants « stop pub », en attendant la mise en place potentielle du « oui pub » à l'échelle nationale.
- Devenir une collectivité exemplaire en réduisant les déchets produits par la MEL au sein de ses équipements et lors de ses événements : réduction des plastiques à usage unique, lutte contre le gaspillage alimentaire, mettre en œuvre le tri des biodéchets, et augmenter l'achat de matériel de seconde main. La MEL installe des outils de prévention et de tri lors des événements : éco-cups, rampes à eau et corbeilles de tri.

Ces actions contribueront à atteindre les objectifs de réduction des déchets, que la MEL s'est fixés, entre 2010 et 2030 :

- -15 % des déchets ménagers et assimilés,
- -50 % des biodéchets et d'emballages recyclables dans le bac d'ordures ménagères classiques,
- -37 % de gaz à effet de serre, pour la compétence déchets.



LE COMPOSTAGE COLLECTIF EST UNE EXCELLENTE SOLUTION EN VILLE POUR TOUS CEUX QUI SOUHAITENT TRANSFORMER LES DÉCHETS ORGANIQUES EN RESSOURCES, ET QUI NE DISPOSENT PAS DE JARDIN.



DEPUIS LE 3 JANVIER 2023, LES PREMIÈRES COMMUNES DE LA MEL SONT DOTÉES DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE

En 2023, la Métropole Européenne de Lille a commencé à installer des points d'apport volontaire (PAV), dédiés à la collecte du verre sur 31 communes et 5 quartiers du territoire (3 quartiers lillois, 1 roubaisien et 1 tourquennois). En 2023, plus de 600 PAV ont ainsi été installés et mis en service, sur les 2 500 PAV programmés d'ici fin 2025.

Pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement, les communes peuvent choisir parmi trois designs esthétiques conçus en forme de trompe-l'œil : imitation inox, bois, ou lierre grimpant. Des instructions claires sur les consignes de tri sont affichées à proximité des bornes pour guider les usagers, en reprenant le code couleur obligatoire (vert pour les emballages en verre).

Entièrement ininflammables, les PAV sont tous équipés d'une sonde permettant le suivi du niveau de remplissage pour éviter les débordements et optimiser la collecte. De plus, chaque PAV dispose d'un opercule dédié accessible aux personnes en situation de handicap, d'un QR code pour signaler tout type de dysfonctionnement éventuel, ainsi qu'une insonorisation renforcée afin de minimiser les nuisances sonores pour le voisinage.

Ce déploiement ambitieux vise non seulement à améliorer l'efficacité du tri et la qualité du verre trié, diminuer le volume des autres bacs de déchets, mais aussi à simplifier les gestes de tri pour les habitants, tout en respectant les nouvelles réglementations.

→ Perspectives 2024

- Poursuite de l'installation des PAV verre sur le territoire
- Déploiement de PAV pour les déchets alimentaires

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DU COMPOSTAGE COLLECTIF PROPOSÉ PAR LA MEL ?

Les biodéchets représentent environ 30% du contenu de la poubelle grise : mettre en œuvre une solution de compostage collectif peut donc contribuer à réduire de façon significative le volume des poubelles d'ordures ménagères.

Le compostage sert à valoriser les matières organiques de la cuisine et du jardin. Les déchets biodégradables se transforment en compost, une matière riche et fertile, pouvant être utilisée comme engrais. Ainsi, chaque habitant peut réduire son empreinte carbone en réduisant le poids de ses déchets grâce à un retour au sol de la matière organique.

Le compostage collectif est une excellente solution en ville pour tous ceux qui souhaitent transformer les déchets organiques en ressources, et qui ne disposent pas de jardin. Le compostage collectif associe bénéfices environnementaux et convivialité puisqu'il permet également de tisser des liens avec ses voisins et de s'impliquer comme acteur de la vie de son quartier.

La MEL accompagne ainsi l'installation de composteurs destinés à des collectifs d'habitants, des associations, des jardins partagés, des bailleurs... Cette action s'inscrit dans le plan de la MEL pour la réduction des déchets à l'horizon 2030 ainsi que dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Depuis 2019, la MEL a installé et accompagne plus de 150 sites de compostage collectif sur le territoire. 60 nouveaux sites ont été installés en 2023. Ils sont gérés localement par des référents de sites volontaires (habitants du quartier, membres d'une association, membres du syndic de copropriété, salariés de maison de quartier...). Conformément à la réglementation en vigueur, ils bénéficient d'une formation « référent de site compostage collectif », entièrement prise en charge par la MEL.

Les structures suivantes sont éligibles pour les installations de compostage :

- les communes ;
- les centres sociaux, les résidences étudiantes ;
- les structures représentantes de l'habitat collectif (conseil syndical, bailleurs) ;
- les associations et/ou collectifs d'habitants ;
- les foyers et les résidences d'autonomie ;
- les écoles (à condition qu'elles ouvrent l'accès du site aux parents d'élèves).

Depuis juin 2023, cet appel à candidature pour l'installation de sites de compostage collectif est devenu permanent : ainsi, un dossier peut être déposé à tout moment dans l'année.

À LA DÉCHÈTERIE, VOS OBJETS EN BON ÉTAT ONT UNE SECONDE VIE !

Chacune des treize déchèteries du territoire métropolitain dispose d'un local réemploi dans lequel les objets sont collectés et triés. Ils sont ensuite acheminés vers des entrepôts pour être stockés, et si besoin, remis en état, avant d'être mis en vente en magasin.

Des entreprises de réinsertion par le travail, récupèrent les dons puis les revendent à faible coût dans les ressourceries « Restore » à l'Usine de Roubaix et « Le Grenier » à Seclin, Marquillies et Bondues. Une ressourcerie est un magasin d'objets d'occasion issus du réemploi solidaire.

En plus d'être écologique car évitant la production de déchets, il s'agit d'un acte de solidarité envers les personnes en insertion qui travaillent dans les ressourceries. Les objets et matériaux donnés pourront y être rachetés à petit prix, permettant ainsi aux personnes en situation précaire d'y avoir accès.

Les objets et matériaux complets et en bon état pouvant être déposés au local réemploi des déchèteries sont notamment les meubles, la vaisselle, les articles de bricolage, le matériel de santé, les appareils électroniques, les articles de sports et de loisirs...

En 2023, 1 226 tonnes ont ainsi été collectées au titre du réemploi dans les déchèteries fixes, dont 1 tonne d'encombrants réemployables issus de la collecte des encombrants en habitat collectif. La collecte du réemploi a donc progressé de 19% par rapport à 2022 (1027 tonnes collectées en 2022 pour le réemploi en déchèteries et depuis l'habitat collectif).

Une vaste campagne de communication pour sensibiliser les usagers au réemploi a été déployée par la MEL à l'automne 2023, afin de mieux faire connaître aux usagers les locaux réemploi des déchèteries. Ont ainsi été diffusés un grand nombre de flyers, d'affiches papier et numériques, d'articles dans la presse, sur le web et les réseaux sociaux ainsi que des spots radios. Des opérations de sensibilisation en déchèteries et visites de ressourceries partenaires de la MEL ont également été organisées dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

En parallèle, la signalétique des locaux réemploi a été améliorée dans les 13 déchèteries.

LA MEL S'ENGAGE POUR LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION : LES TEMPS FORTS DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2023

Du 18 au 26 novembre, la MEL a participé à la semaine européenne de réduction des déchets 2023, avec 13 communes volontaires, représentant 460 250 habitants, proposant un programme grand public sur le thème du réemploi et de la réparation.

La MEL a ainsi organisé et produit :

- un programme commun recensant tous les événements organisés par les 13 communes participantes, soit 46 animations grand public sur la réduction des déchets (ateliers pratiques, conférences, expositions, projections de films, repair-cafés, chantiers participatifs...), dont 18 ateliers grand public sur le thème du réemploi et de la réparation, ou d'une fresque des déchets mis à disposition par la MEL pour chaque commune participante.
- une campagne de communication : insertion presse, commande de spots et diffusion sur des radios et plateformes d'audio digital, affichage de panneaux de rue et numériques dans les gares, métros et centres commerciaux, publiereportages sur le web, diffusion de vidéos animées dans les cinémas.
- un guide sur la réduction des déchets et un annuaire des acteurs du réemploi, diffusés à toutes les communes et participants,
- une collecte de jouets à destination des Restaurants du cœur, réalisée avec 5 communes volontaires et 3 équipements de la MEL : 710 kg de jouets ont été collectés.

Des temps de sensibilisation à la réduction des déchets ont également été organisés en interne à l'attention des agents de la MEL. En lien avec le service *Formation* et la direction *Déchets ménagers*, un jeu-concours sur le thème du réemploi, ainsi que 3 ateliers « fresque des déchets » ont été proposés, afin de sensibiliser les agents métropolitains à la vie des déchets, à leur traitement et à leur impact sur l'environnement.

À la suite de cet événement mettant en avant le réemploi en novembre 2023, la MEL a constaté que les tonnages d'objets collectés dans les locaux réemploi des 13 déchèteries de la MEL ont bondi de +42% sur le mois de décembre 2023 par rapport à 2022.

La MEL organise toute l'année des actions favorisant le réemploi, notamment à destination de ses agents. Par exemple, à l'occasion de l'inauguration du onzième jardin de Mosaïc en juin 2023, la direction *Nature, agriculture et environnement* en partenariat avec la direction *Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre* ont lancé un appel aux dons. Ces objets de récupération connaissent maintenant une seconde vie, utilisés comme jardinières ou récupérateurs d'eau. Ces dons ont été complétés par des achats en ressourcerie : la décoration de ce jardin est donc uniquement composée d'objets de seconde main !

PRÈS DE 60 MILLIONS D'EUROS POUR MODERNISER LES CENTRES DE TRI D'HALLUIN ET DE LOOS !

Conformément aux orientations du schéma directeur des déchets ménagers et assimilés, la MEL s'engage pour la modernisation des centres de tri d'Halluin et de Loos, avec le vote d'un nouveau contrat d'exploitation pour ces derniers. Au total, c'est près de 60 millions d'euros qui seront dédiés en trois ans pour « trier mieux et plus », améliorer le service aux habitants et moderniser le traitement des déchets.

La MEL a renouvelé son partenariat avec la société publique locale Triselec en juin 2023 pour l'exploitation et la modernisation des deux centres. Le centre de tri de Lille-Loos devrait être rénové d'ici mars 2024, suivi par le centre d'Halluin. Les travaux sont planifiés successivement pour assurer la continuité du tri sur le territoire. Pendant les travaux, les sites serviront également de centres de transfert pour réduire le nombre de camions sur les routes.

Les conditions d'exploitation des centres seront ajustées pour intégrer le fonctionnement du site 24h/24, assurer la réception, le tri ou le transfert des tonnages et réaliser les opérations de maintenance le week-end.

DONNER L'EXEMPLE POUR CONVAINCRE LES HABITANTS

Dans le cadre de sa démarche d'éco-exemplarité, la MEL et ses communes doivent être particulièrement exemplaires en matière de réduction et de tri des déchets au sein de leurs équipements.

Le déploiement du tri dans les équipements métropolitains s'est poursuivi avec l'implantation de corbeilles de tri et points d'apport volontaire au sein de deux équipements métropolitains majeurs : le Grand Stade Pierre Mauroy et le Stadium.

Par ailleurs, la MEL accompagne ses communes et les organisateurs d'événements publics dans la réduction et le tri de leurs déchets. Afin de définir un nouveau service d'accompagnement de ces organisateurs, plusieurs expérimentations ont été menées en 2023 lors de la Coupe du Monde de Rugby, la MEL Party et l'événement estival Halluin Plage.

LES RESTAURANTS COLLECTIFS SCOLAIRES S'ENGAGENT DANS UN PROCESSUS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

De septembre 2022 à juin 2023, la MEL a accompagné 6 communes au sein d'un programme visant à réduire le gaspillage alimentaire au sein du restaurant d'un de leur groupe scolaire.

L'accompagnement proposé comprend :

- l'animation et le suivi du groupe projet de l'école, regroupant des professeurs, des parents d'élèves, des élus, des représentants des services jeunesse et restauration de la ville et des prestataires de restauration ;
- la réalisation de trois pesées par an, assurées par le personnel du restaurant scolaire selon la procédure explicitée par les agents de la MEL, et en s'appuyant sur le prêt éventuel de matériel (peson et contenant) ;
- l'animation des classes pilotes chargées d'accompagner les autres classes de l'école ;
- la formation des animateurs périscolaires et du personnel de restauration.

En début d'année scolaire 2023-2024, dix nouveaux restaurants scolaires publics et privés des communes de 10 nouvelles communes ont intégré le dispositif d'accompagnement.

La réduction moyenne du gaspillage alimentaire constaté dans les restaurants collectifs scolaires accompagnés atteint 30 %.

AVEC LE FORUM INTERNATIONAL BOIS CONSTRUCTION, LA MEL CONFIRME SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DU BOIS ET DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pour la première fois, Lille a accueilli du 12 au 14 avril 2023 le forum international Bois Construction, avec pour thème "l'Europe de la construction, de la rénovation et de l'aménagement en bois et biosourcés". Ce forum était organisé par la Région Hauts-de-France, Fibois Hauts-de-France et le CD2E (centre de déploiement de l'éco-transition). Son objectif était de mettre en avant les filières biosourcées, géo-sourcées, issues de la valorisation des matières, du recyclage et du réemploi. En 2023, l'événement a rassemblé 300 exposants, 250 conférenciers ainsi que 6 000 participants, pour la plupart des professionnels de la forêt, de l'industrie bois-biosourcée, et de l'immobilier bas-carbone.

Pour le territoire métropolitain, la construction bois et plus largement les matériaux biosourcés, est en plein essor. La MEL répond à cet enjeu, d'une part en accompagnant les acteurs du territoire, mais aussi en intégrant le biosourcé de manière massive et

systématique dans la construction et la rénovation de son propre patrimoine.

Par exemple, la MEL encourage l'émergence d'acteurs innovants de la filière sur son territoire. Elle soutient ainsi avec la Région Hauts de France le cluster *Euramaterials*, qui accompagne plusieurs start-ups sur le bois, notamment pour faciliter son réemploi, l'économie circulaire étant un vecteur clef de la réduction des déchets et du gaspillage, y compris pour les matériaux biosourcés. Par exemple, la start-up REWOOD propose une plateforme en ligne de mise en relation pour faciliter le réemploi du bois tandis que FIBOO fabrique des isolants à base de fibres de bambou.

La MEL agit également pour faire émerger des projets d'aménagement emblématiques en termes de qualité et d'innovation, en lançant un appel à projet habitat collectif innovant. Huit sites d'expérimentation sur neuf communes ont été identifiés afin de construire des démonstrateurs illustrant ce que pourrait être l'habitat dans la métropole de demain.

Enfin, la MEL s'engage sur son propre patrimoine, au travers de sa stratégie Qualité Environnementale et Énergétique des Bâtiments (QEEB). Elle est devenue signataire du Pacte Bois Biosourcés en avril 2023 au niveau bronze, confirmant ainsi son engagement en faveur du bois et du biosourcé.

À titre d'illustration, la MEL a engagé ou finalisé des travaux sur son patrimoine propre en 2023 :

- le bâtiment Biotope 2, d'une superficie de 10 000 m² abritant les archives et l'imprimerie de la MEL ainsi que les services de Sourcéo, est emblématique des ambitions fortes de la MEL en matière de performance énergétique et environnementale. L'intégration de matériaux biosourcés est d'environ 40 kg par m² de surface de plancher, avec notamment le recours à une structure bois, des isolants en ouate de cellulose ainsi qu'un habillage en bois.
- le Musée de Plein Air : la MEL a réalisé la conception d'un nouveau bâtiment technique vertueux, de 800 m² avec ossature bois, isolation paille, toiture végétalisée, production solaire photovoltaïque et récupération des eaux pluviales. Au global, 82% des matériaux utilisés dans le projet seront biosourcés et la même proportion sera issue du réemploi. Les travaux démarreront en janvier 2024 pour une mise en service courant 2025.
- la rénovation du bâtiment Pollet sur le site Blanchemaille à Roubaix prévoit également d'intégrer un taux de matériaux biosourcés conforme aux exigences du Pacte Bois Biosourcés, ainsi que 30% de bois français.
- la réhabilitation énergétique du Crématorium d'Herlies : ce projet permettra d'améliorer les conditions d'accueil des familles, mais aussi la gestion de l'énergie. Pour le renforcement de l'enveloppe thermique

du bâtiment, l'intégration de matériaux biosourcés est d'environ 85 kg par m² de surface de plancher, avec notamment le recours à une isolation thermique par l'extérieur bois et une isolation en paille.

En parallèle de la montée en puissance de l'utilisation des matériaux biosourcés, il est crucial de s'assurer d'un gisement de biomasse suffisant au niveau régional, alors que nos forêts sont à la fois vulnérables au changement climatique et facteur d'adaptation au changement climatique, et plus largement d'un renforcement de l'ensemble de la filière bois. Cela passe aussi par une impulsion claire lancée par les donneurs d'ordre et les maîtres d'ouvrage à destination de la filière professionnelle. Le forum international Bois Construction participe à ce signal.

UN NOUVEL APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « EURALIMENTAIRE - INNOVER POUR LA TRANSITION ALIMENTAIRE »

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Euralimentaire - Innover pour la transition alimentaire » a été lancé en 2021. La constitution de la première communauté de lauréats remonte à 2022 avec 52 projets à accompagner. En 2023, la communauté a accueilli 12 nouveaux projets.

Avec ce dispositif, les lauréats de l'AMI intègrent une communauté de projets, animée par la MEL, à travers l'organisation d'événements, d'appels à projets ou encore d'animation de réseau (ateliers levée de fonds, immobilier, RSE...). Les objectifs visés sont multiples : favoriser l'échange entre porteurs de projet et partenaires, afin de leur permettre de développer des opportunités économiques, créer un réseau dynamique pour aller vers des projets communs innovants, ou encore améliorer la capacité d'innovation des acteurs métropolitains.

Cette année 2023-2024 a été marquée par :

- 5 ateliers : 66 participants – 7 partenaires mobilisés ;
- 3 événements : salon HORESTA, Créathon « Alimentation de la fourche à la fourchette », restitution de l'Observatoire des tendances de consommation alimentaire de la MEL ;
- une campagne de crowdfunding pour 4 lauréats de l'AMI : l'ensemble des objectifs de cagnotte est atteint pour plus de 17 000 € récoltés.

→ Perspectives 2024

- En 2024, 3 nouveaux projets rejoindront les lauréats. L'AMI donnera désormais accès à un réseau plus vaste, grâce à la création du réseau d'innovation alimentaire « Innov' ALIM » comprenant : les lauréats de l'AMI, les incubés d'Euralimentaire, Agrotech (Euratech), et de Baluchon.

DÉPLOIEMENT DU PARCOURS TRANSITION DURABLE

Depuis avril 2023, la direction Parcours Entreprises du pôle Développement Économique et Emploi propose aux entreprises du territoire une offre de service dédiée à la transition durable.

Ce parcours d'accompagnement personnalisé s'appuie sur 3 axes :

- la sensibilisation (auto-évaluation pour mesurer son impact, site internet dédié, fiches thématiques, etc.)
- l'accompagnement collectif (cycle d'ateliers collectifs favorisant l'échange entre pairs),
- l'accompagnement individuel (aide financière au bâtiment durable, orientation vers des experts de la Transition Durable, sourcés grâce à un AMI).

Plusieurs outils sont mis à disposition pour amorcer ou approfondir la démarche afin d'améliorer l'impact de l'activité sur l'environnement, le territoire, les collaborateurs ainsi que sur le mode de gouvernance.

Un site internet, comportant notamment un outil d'auto-évaluation et des fiches thématiques, est dédié à ce parcours : <https://transitiondurable.lillemetropole.fr>.

D'octobre 2023 à avril 2024, la MEL a notamment organisé un cycle de 6 ateliers thématiques (pilotage démarche RSE, mobilité, déchets, bâtiment durable, etc.), réunissant plus d'une soixantaine d'entreprises. Ces ateliers opérationnels ont permis aux entreprises du territoire d'échanger et de s'inspirer de bonnes pratiques.

→ Perspectives 2024

- La MEL sera également présente fin 2024 sur de nombreux événements dédiés à l'économie en transition. Elle animera un atelier dans le cadre du World Forum 2024, ainsi que des webinaires sur le Bâtiment Durable en lien avec le CD2E. L'instruction de dossiers sur l'aide financière Bâtiment Durable va également se poursuivre. Compte-tenu du succès de la 1ère édition d'ateliers collectifs, une nouvelle session d'accompagnement collectif autour des enjeux de transition durable sera proposé aux entreprises en 2025. La promotion autour du Parcours Transition Durable continuera à être déployée auprès des entreprises, des parcs d'activités, communes, etc.

“
PLUSIEURS OUTILS SONT
MIS À DISPOSITION DES
ENTREPRISES AFIN D'AMÉLIORER
L'IMPACT DE LEUR ACTIVITÉ SUR
L'ENVIRONNEMENT,
LE TERRITOIRE, LES COLLA-
BORATEURS AINSI QUE SUR
LE MODE DE GOUVERNANCE.
”

EURACLIMAT- INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE » : LA MEL DÉVOILE 7 NOUVEAUX PROJETS LAURÉATS, POUR ACCÉLÉRER LES SOLUTIONS ET LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Soucieuse de préserver à la fois l'environnement et les entreprises de son territoire, la MEL place depuis de nombreuses années le partenariat avec le monde économique et l'innovation au cœur de la mise en œuvre de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévue par le Plan Climat (PCAET). À cet effet, elle déploie son pôle d'excellence de lutte contre le dérèglement climatique EuraClimat, et notamment son dispositif d'AMI « Innover pour l'excellence climatique », afin d'améliorer le cadre de vie des métropolitains, tout en dynamisant son tissu économique.

Après le succès d'une première édition en 2022 ayant permis la labellisation de 23 projets, la MEL a lancé le 24 février 2023 une deuxième session de cet AMI. Chaque projet lauréat bénéficie d'une labellisation leur offrant une mise en visibilité importante, bénéfique pour la réussite de leurs projets. Les porteurs de ces projets intègrent également une Communauté des labellisés animée par la MEL, qui leur offre une capacité supplémentaire de mise en réseau et d'échanges, les oriente vers des dispositifs complémentaires et leur permet de monter en compétences sur les enjeux environnementaux afférents au développement d'un projet économique. À l'issue du processus de sélection pour la labellisation des projets alliant analyse par un comité scientifique et passages en jury, 7 projets ont été désignés comme lauréats en catégorie « Émergence » :

- Le projet « ByWalli », porté par Bouygues Bâtiment Nord Est, destiné au secteur du bâtiment en massifiant la rénovation énergétique des logements individuels à travers une interface numérique facilitant l'appropriation d'un système biosourcé, préfabriqué et manutable d'isolation par l'enveloppe ;
- La solution de vélo-remorques et de cyclo-scène portée par Cycladelle, concernant la logistique des secteurs culturel et évènementiel ;
- Le projet de décarbonation des appareils électroménagers imaginé par Deglace, à travers le développement d'un électroménager régénératif ayant pour produit d'appel l'aspirateur balai ;
- La solution de logistique proposée par Livrado, qui allie véhicules électriques et un algorithme permettant d'optimiser les circuits et de minimiser les déplacements « à vide » ;
- Le projet de livret d'épargne « Oxygène » porté par la FinTech Symbiose Management et qui entend décarboner l'épargne des français en apportant un soutien financier au secteur forestier ;
- Les projets de décarbonation du transport maritime, tous deux portés par Weenav et consistant en du rétrofit (à savoir retirer le moteur thermique ainsi que le réservoir du véhicule et les remplacer par un moteur électrique et une batterie) de bateaux thermiques et en une application innovante de « Safe Return to base » permettant d'optimiser les consommations de carburant ou d'énergie.

LA RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE RENFORCE LA MEL COMME UN TERRITOIRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN TRANSITION

En juin 2023 a eu lieu le lancement officiel du projet de rénovation de la bibliothèque universitaire du campus Pont de Bois de l'Université de Lille. La MEL est fière de pouvoir apporter son soutien à hauteur de quatre millions d'euros au plus grand projet immobilier lancé par l'établissement depuis la création du campus de Villeneuve d'Ascq en 1974 ! La bibliothèque universitaire actuelle date de cette même année et n'avait jusqu'à présent jamais été rénovée.

Cette réhabilitation de la BU-SHS du campus Pont-de-Bois entre dans la cadre des projets soutenus par la MEL du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027.

Le soutien de la MEL s'inscrit dans le partenariat fort qu'elle a tissé avec l'Université de Lille. En fixant ensemble les objectifs stratégiques qu'elles souhaitent partager, les deux institutions renforcent leur partenariat pour faire de la MEL un territoire universitaire d'excellence.

Pensé au service des communautés étudiantes et enseignantes-chercheuses de l'Université de Lille, ce lieu de ressources documentaires et de culture est fédérateur pour les 17 000 étudiants du campus Pont-de-Bois. Le projet réunit toutes les conditions pour contribuer à l'amélioration de l'accueil de tous, en repensant la vie étudiante et le travail de recherche.

La rénovation de la bibliothèque universitaire a été pensée en termes de performances environnementales, de confort d'accueil et d'intégration dans son écosystème d'origine. La future BU-SHS répond aux objectifs environnementaux communs fixés par la MEL et l'Université de Lille en matière de transition écologique : minimiser l'impact carbone de la restructuration de la bibliothèque, veiller à la sobriété énergétique du projet et faire bénéficier le tissu économique local du chantier mis en œuvre, autant d'ambitions de la MEL au service du territoire !

En février 2023, la MEL et l'Université de Lille ont souhaité aller plus loin dans le travail conjoint initié au cours d'une première convention cadre à travers une nouvelle convention cadre, pour la période 2023-2027. Cette convention valorise les grands projets, dits « projets structurants », sur lesquels la MEL s'est déjà engagée financièrement pour un montant de 27 millions d'euros, centrée sur les enjeux d'alimentation durable, de résilience sociale, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, de décarbonation des mobilités, d'économie circulaire... en phase avec les objectifs du PCAET.

→ Perspectives 2024

- Le démarrage des travaux est programmé pour mai 2024. La fin des travaux est prévue pour 2026.

PRIORITÉ N° 6

EXEMPLARITE : RÉDUIRE L'IMPACT DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES SUR LE CLIMAT

Pour atteindre les objectifs fixés de sobriété, d'efficacité énergétique et de neutralité carbone, l'action de la MEL se déploie à l'échelle métropolitaine mais aussi sur son propre patrimoine. En effet, la MEL se veut elle-même exemplaire dans la gestion de ses équipements. Entre 2022 et 2023, la MEL a réalisé des économies d'énergies de 6,3 % en moyenne sur l'ensemble de ces bâtiments, soit environ 620 000 kWh économisés. Certains bâtiments ont réalisé des performances remarquables : on peut ainsi citer la ruche d'entreprises de Villeneuve d'Ascq, qui a réalisé 50 % d'économies par rapport à 2022. La baisse des consommations d'énergies matérialise les bénéfices tirés de l'isolation des bâtiments, l'optimisation de l'éclairage ou encore la réduction du chauffage et de la climatisation. Certains bâtiments de la MEL ont également réduit leurs consommations grâce à l'implication des utilisateurs des bâtiments, traduite dans le Concours usages bâtiments efficaces (CUBE).

LE CONCOURS USAGES BÂTIMENTS EFFICACES (CUBE) RÉCOMPENSE LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le concours CUBE, organisé par l'Institut français pour la performance des bâtiments, a pour objectif de réduire les consommations énergétiques du patrimoine. Pendant une année, ce concours met en compétition plusieurs centaines de bâtiments à l'échelle nationale pour comparer les réductions les plus significatives de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre entre des bâtiments tertiaires.

En moyenne, ce concours permet de réaliser 12 % d'économies d'énergie, avec l'optimisation des équipements techniques réalisée par l'exploitant, mais aussi grâce à la mise en œuvre d'éco gestes au quotidien par les usagers des bâtiments. Aussi, le concours permet d'échanger stratégies et bonnes pratiques entre les participants et d'autres collectivités.

En 2023, cinq bâtiments du patrimoine métropolitain, parmi les plus énergivores du parc, ont été inscrits au concours : Biotope, Euratechnologies - Leblan Lafont, l'unité territoriale de Tourcoing-Armentières à Roncq, l'unité territoriale Roubaix - Villeneuve d'Ascq à Lys-Lez-Lannoy, ainsi que la ruche d'entreprises d'Armentières.

Lancé dès janvier 2023, tous les référents ont été réunis à Biotope au cours du mois d'avril avec le CEREMA, établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui accompagne la MEL sur ce projet. Le concours a officiellement pris fin au 31 décembre 2023.

Pour mener à bien le concours, des *Green-teams* ont été constituées, composées de référents sobriété dans les bâtiments inscrits, ainsi que de la direction Patrimoine, chargée de faire le lien avec les exploitants des sites et du CEREMA.

Pour réaliser ces économies d'énergie, des groupes de travail ont été mis en place avec les référents sobriété présents dans chaque direction des bâtiments inscrits au concours. Ces groupes avaient pour mission de définir un plan d'action applicable dans chaque bâtiment, construit à partir d'une synthèse des problématiques rencontrées par les agents des sites concernés (éclairage, chauffage...). Ainsi, les agents ont pu participer activement au concours en signalant les dysfonctionnements auprès de leur référent.

Le concours CUBE s'inscrit plus largement dans la stratégie de Qualité Énergétique et Environnementale des Bâtiments (QEEB), adoptée par la MEL en avril



LE PROJET DE BIOTOPE 2 S'INSCRIT DANS LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DE QUALITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS (QEEB) DE LA MEL.



2019. De plus, ce concours permet d'apporter une réponse au plan de sobriété énergétique mis en œuvre par la MEL en 2022.

Les référents ont également été invités à participer à la fresque de la sobriété, soulignant ainsi l'engagement de la Métropole pour une gestion responsable et efficace de ses ressources énergétiques. Par exemple, l'éclairage artificiel de l'atrium central de Biotope a pu être réduit tout en préservant le confort visuel des occupants, grâce aux apports de lumière naturelle issus de la verrière. Cette optimisation a permis de réduire l'éclairage artificiel de l'atrium central d'environ 50 % en journée et de diminuer ainsi la consommation énergétique globale de Biotope. L'optimisation de l'éclairage est révisée régulièrement pour tenir compte des apports d'éclairage naturel extérieur.

Grâce aux différentes actions mises en place et à l'accompagnement du CEREMA, la MEL a dépassé l'objectif moyen de 12 % d'économies d'énergie initialement attendu, en atteignant une économie moyenne de l'ordre de 15 % par rapport aux consommations moyennes des années précédentes, corrigées du climat. Le bâtiment Leblan Lafont a terminé 1^{er} au classement des bâtiments publics de plus de 5000 m², avec 30 % d'économies d'énergies réalisées tandis que l'UTTA a terminé 4^{ème} au classement des bâtiments publics de moins de 5000 m², avec près de 20 % d'économies d'énergies.

→ Perspectives 2024

■ Devant les résultats obtenus en 2023 sur les sites inscrits au concours, la Direction Patrimoine propose de participer à la nouvelle édition du concours CUBE, qui se tiendra du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. De la même manière que pour la précédente édition, des bâtiments présentant un fort potentiel d'économies d'énergie ont été sélectionnés : Euratechnologies, Biotope ainsi que la ruche d'Hellemmes.

BIOTOPE 2, LE NOUVEAU BÂTIMENT DE LA MEL À RONCHIN, A ÉTÉ LABELLISÉ POUR SON EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le nouveau bâtiment de l'unité territoriale de Lille-Seclin, désormais appelé Biotope 2, a été inauguré en mars 2023 après quatorze mois de travaux. Peu de temps après une matinée consacrée à la nouvelle donne de l'immobilier tertiaire organisée par la MEL et Certivéa, un audit par un organisme certificateur et de labellisation pour des bâtiments tertiaires, a eu lieu en juin 2023, en présence de M. Patrick Geenens, vice-président Stratégie Patrimoniale. À cette occasion, Certivéa a remis plusieurs labels énergétiques et environnementaux pour le bâtiment Biotope 2. Cette rencontre a permis à la direction *Patrimoine* de présenter le retour d'expérience du projet de reconfiguration de l'unité territoriale de Lille-Seclin, située à Ronchin.

Ce projet s'inscrit en effet dans la stratégie immobilière de Qualité Énergétique et Environnementale des Bâtiments (QEEB) de la MEL, visant à développer des projets patrimoniaux exemplaires en termes de performance énergétique et de construction bas carbone. En effet, la MEL y a intégré des objectifs environnementaux et énergétiques ambitieux d'économie d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de recours à des matériaux biosourcés tels que la structure bois ou la ouate de cellulose, ainsi que de développement des énergies renouvelables (géothermie sur nappe pour le chauffage et le refroidissement et la production d'énergie solaire par l'installation de 96 kWc de panneaux photovoltaïques).

Toutes ces caractéristiques permettent ainsi au bâtiment Biotope 2 de dépasser les ambitions initiales du projet et d'être labellisé par Certivéa à plusieurs niveaux :

- Label **E+C-** (Énergie/Carbone), niveau **E3** et **C2**,
- Label **BBCA** (Bâtiment Bas Carbone), niveau **Excellent**,
- Label **BEPOS Effinergie 2017** (Bâtiment à Énergie Positive).

Ces labélisations reconnaissent le savoir-faire et les exigences de la MEL en matière de gestion patrimoniale, qui est l'occasion de mettre en œuvre concrètement les actions du PCAET.

LA SCIERIE MOBILE A PERMIS DE VALORISER LE BOIS RÉCUPÉRÉ SUR LES SITES MEL

Du fait des chutes d'arbres provoquées par la tempête Eunice en février 2022 et à divers abattages, la direction *Patrimoine* a entrepris de valoriser le bois récupéré sur les sites métropolitains. Une scierie mobile a été installée à cet effet au centre logistique de Sequedin du 22 au 25 mai 2023.

Ce projet fait suite à une consultation lancée en février 2023 par le service Création et Gestion Paysagère pour organiser le façonnage de grumes provenant du patrimoine foncier métropolitain sur une scierie mobile.

La majorité des essences de bois travaillées concerne le peuplier, le saule, le frêne et le robinier pour un volume d'environ 30 m³. Après façonnage, des bastaings, des chevrons, des planches ainsi que des morceaux aux dimensions plus spécifiques ont été récupérés. Ces matériaux ont été utilisés pour divers aménagements tels que des bornes bois pour le contrôle d'accès, des marches pour le jardin des Géants, des bancs pour le jardin Mosaïc, et des tables de pique-nique pour le musée de Plein Air... L'intégration de ce mobilier dans les paysages métropolitains a été rendue possible grâce au service *Projet et Maintenance du Patrimoine*. Le savoir-faire technique des agents a permis de transformer efficacement le bois récupéré en mobilier de qualité.

La gestion du patrimoine arboré implique la suppression d'arbres pour permettre la sécurité des habitants, mais aussi pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (robinier faux-acacia par exemple), tout en favorisant la biodiversité. Les rémanents issus de ces travaux sont valorisés en circuit court, notamment par le paillage des massifs végétalisés, la création de refuges pour la faune locale et la mise en place de murs végétaux.

Un des exemples de revalorisation permis par la scierie mobile est une clôture éco-responsable pour le canal de Roubaix, réalisée par l'équipe du Canal de Roubaix. Permettant de remédier à la dégradation des pelouses, provoquée par le stationnement abusif sur l'un des tronçons de la voie verte à Lys-Lez-Lannoy, les objectifs sont l'embellissement paysager pour les riverains ainsi que la préservation du corridor écologique et de la biodiversité. Afin de construire cette clôture, 70 bornes ont été commandées à la scierie mobile. Grâce à celles-ci l'ouvrage a été construit de façon éco-responsable à moindre coût.

→ Perspectives 2024

- L'ensemencement d'une prairie fleurie est venue valoriser cette installation et embellir l'espace au printemps 2024.

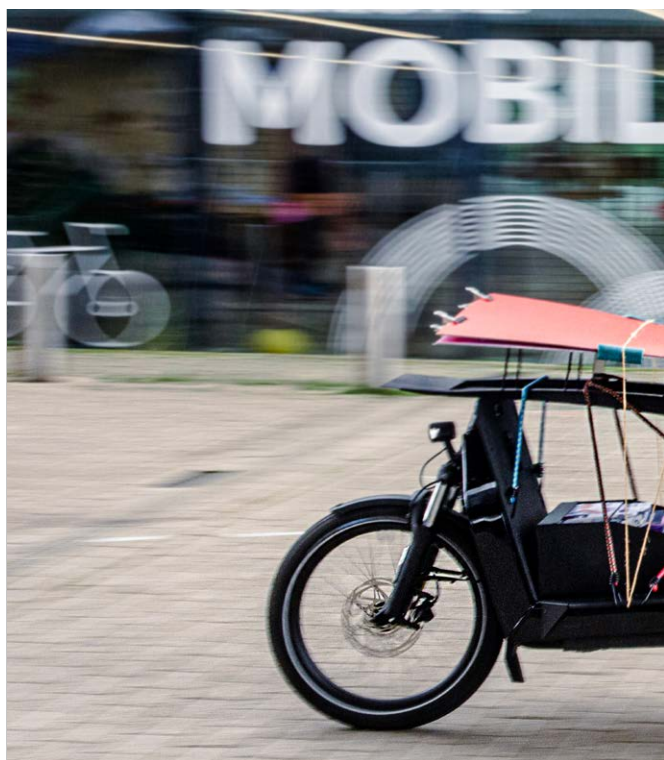
LA MEL A ÉTÉ LABELISÉE EMPLOYEUR PRO-VÉLO, NIVEAU OR

En 2023, la MEL a obtenu le label Employeur Pro-vélo, niveau or, pour le site de Biotope. Ce label, valable pour trois ans, est décerné par QUALIANOR Certification, mandatée par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

Ce label permet de valoriser les actions pro-vélo des employeurs publics, privés ou associatifs. Après avoir répondu au cahier des charges, les employeurs ont la possibilité de demander un audit. L'audit est mené par la Fédération française des usagers de la bicyclette, avec l'appui technique de l'ADEME. À la suite de cette évaluation et en fonction de son résultat, l'employeur peut obtenir le label Employeur Pro-Vélo niveau or, argent ou bronze.

Le cahier des charges recouvre les domaines du pilotage et de la stratégie, la communication et la motivation, les services vélo proposés, la gestion de la sécurité, et les équipements prévus, en faveur de la politique vélo mise en place à destination des agents. La MEL met à disposition de ses agents un parking vélo sécurisé, prête des vélos pour les déplacements intersites et organise des balades à vélo ponctuelles sur la pause méridienne, en lien avec une compétence métropolitaine. De plus, cinq agents du service Propreté des locaux de la MEL disposent désormais d'un vélo triporteur pour leurs déplacements sur le site du Stadium. En fonction de leurs déplacements, ils peuvent emporter leurs matériels et fournitures d'entretien de manière confortable et sécurisée.

Le label offre une reconnaissance à la MEL et à ses équipes. Il permet à la MEL d'accéder à une communauté d'employeurs déjà engagés dans une démarche de promotion de l'usage du vélo.



DÉFI ANTI-GASPI : OBJECTIF ATTEINT !

Le défi anti-gaspi, qui s'est tenu au restaurant administratif de la MEL du 12 au 16 juin 2023, a permis 47 % de réduction des déchets alimentaires par rapport à la première pesée du 27 au 31 mars, dépassant largement l'objectif fixé à 10 %.

La mise en œuvre des conseils hebdomadaires préconisés a porté ses fruits : de **108 grammes par convive, le gaspillage est descendu à 47 grammes**. Si le gaspillage de l'eau a été réduit de 98 litres à 75 litres, il reste encore une marge de progression sur le **gaspillage du pain, qui a augmenté** de 864 grammes à 1 kilogramme en moyenne par jour.

Le pic de chaleur de juin a cependant impacté les choix du restaurant dans les menus proposés. Ainsi, les salades ont eu davantage de succès que les plats chauds par rapport à la pesée de mars. Cela pourrait expliquer l'augmentation du gaspillage du pain.

→ Perspectives 2024

- De nouvelles actions sont actuellement à l'étude par l'équipe du restaurant administratif pour réduire encore davantage le gaspillage alimentaire.

LA POLITIQUE D'IMPRESSION DE LA MEL A ÉVOLUÉ VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

La politique d'impression de la MEL a pour objectif de diminuer le nombre d'impressions afin d'économiser le papier et l'encre. Ainsi, la MEL encourage ses agents à imprimer seulement lorsque cela est nécessaire et si possible recto-verso et sans couleur. Par ailleurs, 40 % des achats de papier de la MEL sont en papier recyclé, depuis la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020.

Le nombre de pages imprimées par utilisateur et par an a fortement diminué entre 2013 et 2023 : il est passé de 13 680 à 1 685, soit une diminution de près de 90 % ! Par conséquent, le nombre d'imprimantes et de photocopieuses a été grandement réduit : seulement 30 imprimantes étaient fonctionnelles en 2023 contre 1 234 en 2013 et le nombre de photocopieuses a baissé de 10 %. La MEL a en effet mis fin aux imprimantes individuelles.

Les agents utilisent de façon plus durable l'impression : le nombre d'impressions recto-verso a doublé en dix ans. En revanche, la proportion d'impressions en couleur a augmenté car les impressions concernent davantage les documents officiels que les documents de travail.

En définitive, les agents impriment moins de documents afin de se concentrer sur les documents les plus importants.



INAUGURATION DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE LILLE

L'École Européenne de Lille, sise à Marcq en Baroeul, propose une continuité éducative de la maternelle au baccalauréat, ainsi qu'une éducation multilingue et pluriculturelle à tous les niveaux. Elle prépare également au baccalauréat européen. L'offre scolaire est un véritable enjeu pour attirer de nombreuses entreprises sur le territoire : l'établissement s'inscrit comme un outil majeur d'attractivité pour favoriser l'accueil des salariés internationaux.

Certifié REV3 (conception bioclimatique avec des matériaux bio-sourcés et béton bas carbone), le bâtiment est également équipé de panneaux photovoltaïques et d'une gestion maîtrisée de l'eau de pluie. Il permet une température de 19°C toute l'année, grâce au recours à la géothermie et à un travail sur la présence de végétation.

L'école bénéficie de trois cours de récréation, en partie végétalisées, ce qui favorise la biodiversité et l'infiltration des eaux de pluies dans les nappes phréatiques. Celle de maternelle est équipée d'une structure de jeux et celles des primaires et du secondaire d'un terrain multisports. Un garage à vélo a été construit afin de favoriser les mobilités douces. Un espace de restauration et une salle de motricité complètent l'équipement.

Le montant des travaux pour la construction de l'école est de 25 millions d'euros, dont 12,5 millions financés par la MEL.

Le lundi 4 septembre 2023, 371 élèves de primaire et maternelle et 260 collégiens et lycéens ont fait leur première rentrée dans cet équipement éducatif attractif pour la MEL et la Région ! L'inauguration officielle de l'École Européenne de Lille Jacques Delors a eu lieu fin septembre 2023, en présence de Damien Castelain, Président de la MEL.

AU LILLE MÉTROPOLÉ MUSÉE D'ART MODERNE (LAM), 12,5 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE SON PARC ET DE SES BÂTIMENTS

Équipement de la MEL reconnu pour le rayonnement métropolitain, régional, et national, le LaM, depuis son inauguration en 1983, est l'un des emblèmes artistiques et culturels du territoire. Implanté dans un écrin de verdure de près de 2,3 hectares, il s'accompagne d'un parc accueillant des sculptures monumentales.

Le site présentant des signes de vétusté, la MEL, en collaboration avec le LaM, a fait réaliser un diagnostic technique et patrimonial des différents aménagements entrepris ces quarante dernières années au musée. Achievée en 2021, cette étude a permis d'établir une méthodologie d'intervention en plusieurs phases, validée par les services compétents de l'État.

La première phase de travaux, réalisée au printemps 2023, à l'occasion des quarante ans du LaM, a permis en particulier de réaménager les cheminements piétons et de replanter la peupleraie originelle. Une deuxième phase de travaux, s'élevant à 12,5 millions d'euros, a pour objectif la restauration du clos-couvert, afin de pérenniser le bâtiment, la conservation des œuvres et la qualité de l'accueil du public.

→ Perspectives 2024-2026

- La seconde phase de travaux débutée en mai 2024 porte sur la réfection complète des toitures, des façades et des vitrages. Le LAM fermera ses portes à l'automne 2024 pour terminer sa transformation et envisager en parallèle, des travaux de restauration intérieure. L'objectif est de pouvoir ré-ouvrir le musée au public dans de nouvelles conditions dès début 2026, avec un confort thermique amélioré et des espaces requalifiés, au profit des visiteurs et des œuvres d'art.

LES BELLES SORTIES DE L'ÉTÉ : LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS ET ÉCORESPONSABLE !

Après la réussite des deux dernières éditions, la 3^e édition des Belles Sorties estivales s'est tenue en partenariat avec l'Aéronef, le Collectif Renart et Le Prato du 1^{er} juillet au 14 juillet 2023, dans vingt communes du territoire, afin d'organiser une programmation autour des arts de la rue, festive, familiale, en extérieur et gratuite. La majorité des manifestations était accessible aux personnes en situation de handicap et des places leur sont réservées.

Tout au long de l'année 2023, la MEL a proposé à tous les habitants, un dispositif culturel sur l'ensemble de son territoire, promouvant ainsi l'accès à la culture pour le plus grand nombre. Les Belles Sorties permettent aux communes de moins de 15 000 habitants d'accueillir un spectacle proposé par les plus grands équipements culturels de la métropole.

La MEL prévoit chaque année un budget de 380 000 € pour le dispositif annuel, qui répond pleinement à sa volonté de rendre la culture accessible à tous et partout ! Quatorze structures culturelles et près de 1 000 représentations ont attiré quelques 100 000 spectateurs depuis leur création en 2011.

Nouveauté de la saison 2023: les Belles Sorties d'été ont entamé une démarche écoresponsable et ont invité les métropolitains à adopter des modes de transports durables pour se rendre aux différents événements (vélo, bus, train ou covoiturage). La direction *Culture et tourisme* de la MEL a organisé un atelier avec les communes et les structures partenaires afin de déterminer un plan d'actions écoresponsable à mettre en œuvre. Les communes ont ainsi été incitées à réfléchir en amont aux actions qu'elles souhaitaient réaliser puis à compléter un bilan à la fin de l'événement, dans une optique d'amélioration continue pour les éditions à venir.

Concernant la mobilité durable, tous les événements ont été répertoriés sur une plateforme de covoiturage et le programme du dispositif mentionnait comment se rendre aux événements en transports en commun. De plus, les artistes ont été logés au plus près des communes, afin de limiter leurs déplacements. Pour l'alimentation, les communes et les structures partenaires ont privilégié des repas produits en circuits courts, avec des options végétariennes. Quant à la gestion des déchets, des poubelles de tri sélectif ont été installées. Les verres proposés par les buvettes étaient majoritairement consignés, les programmes imprimés sur papier écoresponsable et les affiches réutilisées.

→ Perspectives 2024

- Grâce aux retours des communes et des partenaires sur l'édition 2023, la démarche écoresponsable des Belles sorties pourra être améliorée en 2024.

La direction *Culture et tourisme* cherche à améliorer la durabilité de ses événements. Ainsi elle organisera en 2024 des rencontres thématiques sur la culture durable en partenariat avec le collectif ECHO, et des ateliers sur la mobilité culturelle durable en lien avec les sciences comportementales à destination de l'ensemble des partenaires culturels de la MEL.

An aerial photograph of a town street. A red bus lane runs along the left side of the road, with a cyclist riding on it. A red and white bus is stopped in the lane. The street is lined with houses, some of which have solar panels on their roofs. The text 'AMBITION 2' is overlaid in the top left corner.

AMBITION 2

**CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE
RÉSILIENTE AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE ET AMÉLIORANT
LA QUALITÉ DE L'AIR**

AIR : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES POLLUTIONS

BILAN 2023 DE LA QUALITÉ DE L'AIR MÉTROPOLITAINE

Le bilan de la qualité de l'air édité chaque année par Atmo Hauts-de-France pour le territoire de la MEL vient confirmer la tendance à l'amélioration de la qualité de l'air depuis une dizaine d'années. En effet, les concentrations relevées pour les trois principaux polluants que sont le dioxyde d'azote – essentiellement un marqueur de combustion et du trafic routier – et les particules fines PM10 et PM2,5, continuent de baisser.

Cette tendance est le fruit des efforts menés à la fois par les acteurs du territoire métropolitain, les acteurs régionaux mais aussi au-delà de nos frontières, les particules pouvant être transportées sur de longues distances pour impacter notre territoire.

En revanche, les concentrations en ozone continuent d'augmenter, sur le territoire de la MEL, confirmant la tendance observée à l'échelle nationale.

L'ozone étant un polluant secondaire, formé par réaction chimique entre des gaz précurseurs, sous l'action du rayonnement solaire, l'augmentation de ses concentrations est directement liée à l'augmentation des températures.

À l'échelle métropolitaine, la poursuite de l'action Prime Air, pour la 3^e année consécutive, permet de réduire la part du secteur résidentiel, qui constitue le premier émetteur de particules fines (PM10 et PM2,5) et de composés organiques volatils non-métalliques (COVnm) (cf paragraphe dédiée de la priorité 4).

Par ailleurs, la MEL poursuit son partenariat avec l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air régionale Atmo Hauts-de-France, en soutenant ses actions à hauteur de 182807 euros en 2023.

La MEL a en particulier accordé son soutien financier au déploiement de l'application Air To Go en région Hauts-de-France. Celle-ci permettra aux citoyens de suivre les pollens et la qualité de l'air en temps réel et d'être informés en cas d'épisode de pollution directement sur leurs smartphones.

L'application exploite la modélisation fine échelle (à l'échelle de la rue) et proposera une prévision de l'état de la qualité de l'air heure par heure, facilitant la planification d'une activité sportive, par exemple.

La MEL a cofinancé le développement de cette application en 2023 aux côtés de l'ARS et de la Région. L'application devrait être disponible au téléchargement au second semestre 2024 en Hauts-de-France, Bourgogne Franche Comté et en Auvergne- Rhône Alpes.



En 2023, la MEL a également soutenu le projet TRACE « Trajectoire Énergie Climat » mené par Atmo et le Centre ressource du développement durable (CERDD), qui est une plateforme de data visualisation mettant à disposition des pouvoirs publics des données actualisées sur l'air, le climat et l'énergie, afin de faciliter l'évaluation des politiques menées et favoriser la prise de décisions éclairées.

Enfin, dans une optique d'amélioration de la connaissance, la MEL a soutenu la 4^e édition du Challenge AIRLAB Microcapteurs.

Dans le cadre de ce challenge, une évaluation internationale et indépendante des performances de microcapteurs de mesure de la pollution de l'air a été menée pour la première fois simultanément en France et en Thaïlande, pour évaluer l'impact des différentes conditions météorologiques et des différents niveaux et sources de pollution sur la performance des microcapteurs.

Plus d'une centaine de micro-capteurs a ainsi été testé sur le site de la station de mesure de Tourcoing.

Les résultats du Challenge ont mis en évidence une fiabilité de mesure très variable en fonction du micro-capteur, du polluant et de l'usage considéré. Les résultats complets de cette évaluation sont disponibles sur le site d'Airparif.

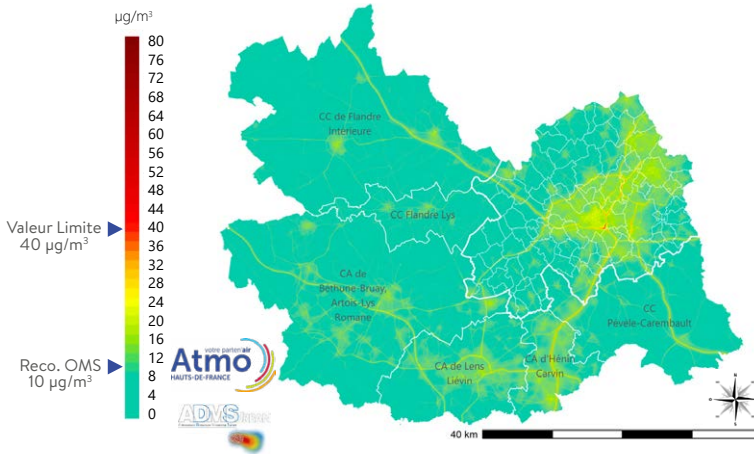
L'amélioration des connaissances sur les particules fines qui impactent notre territoire métropolitain s'est également poursuivie : après une première étude menée lors du confinement en 2020 et l'étude de caractérisation des particules PM10 sur le territoire métropolitain en 2022, la MEL a accordé son soutien en 2023 à la réalisation d'une étude similaire sur les PM2,5, visant à mieux comprendre les origines sectorielles et géographiques des PM2,5 qui impactent le territoire métropolitain. En 2023, des prélèvements sur filtres ont été réalisés tout au long de l'année, pour une représentativité des évolutions saisonnières. Ceux-ci seront analysés au cours de l'année 2024.

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz irritant pour les bronches qui provoque des troubles respiratoires.

En 2023

Moyennes annuelles estimées sur le territoire



Concentration moyenne sur le

territoire : **10 µg/m³**

7 µg/m³ sur le département

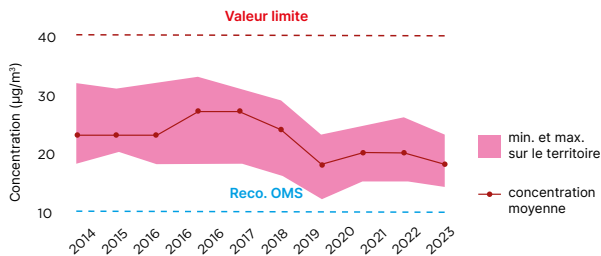
Dépassement de la valeur limite le long d'axes routiers majeurs

0 % de la population du territoire est exposée à des dépassements de la Valeur Limite

84 % de la population du territoire est exposée à des concentrations supérieures à la recommandation de l'OMS

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées sur le territoire toutes stations confondues



-22% Baisse moyenne des concentrations depuis 10 ans

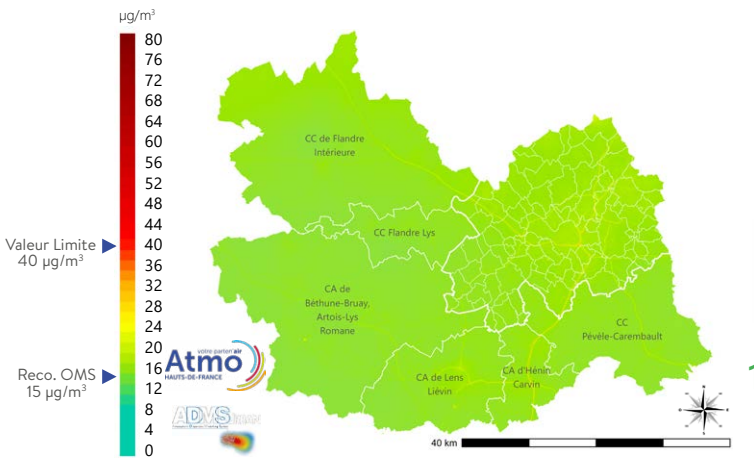
Aucun dépassement de la Valeur Limite en moyenne annuelle depuis 10 ans

PARTICULES PM10

Les PM10 regroupent les particules dont le diamètre est inférieur ou égal à 10 micromètres.

En 2023

Moyennes annuelles estimées sur le territoire



Concentration moyenne sur le

territoire : **16 µg/m³**

15 µg/m³ sur le département

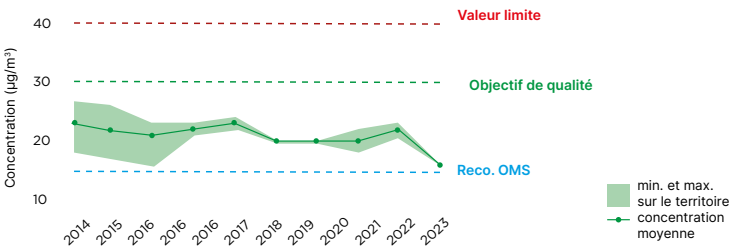
Dépassement de la valeur limite
le long d'axes routiers structurants

0 % de la population
du territoire est exposée
à des dépassements de la Valeur Limite

100 % de la population
du territoire est exposée
à des concentrations supérieures
à la recommandation de l'OMS

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées sur le territoire toutes stations confondues



-30% Baisse moyenne
des concentrations depuis 10 ans

Aucun dépassement
de la Valeur Limite en moyenne
annuelle depuis 10 ans

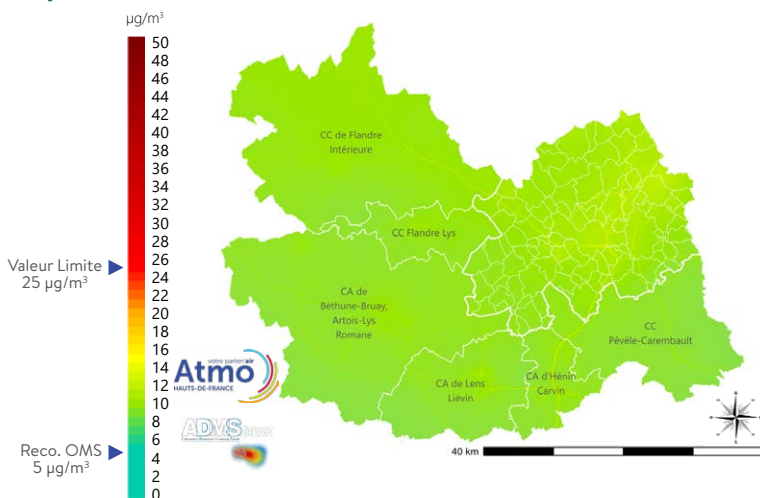
Aucun dépassement
de la Valeur Limite journalière
(50 µg/m³ sur le département)
depuis 10 ans

PARTICULES PM2.5

Les PM10 regroupent les particules dont le diamètre est inférieur ou égal à 2,5 micromètres.

En 2023

Moyennes annuelles estimées sur le territoire



Concentration moyenne sur le

territoire : **10 µg/m³**

9 µg/m³ sur le département

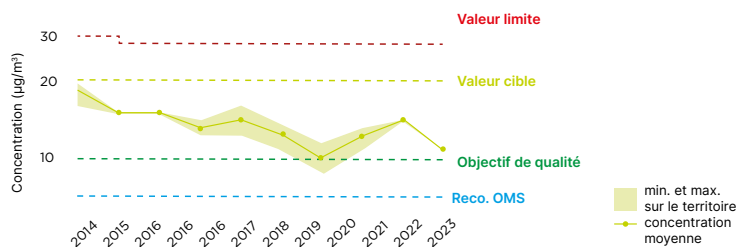
Valeurs maximales le long
du réseau routier structurant

**0 % de la population
du territoire est exposée**
à des dépassements de la Valeur Limite

**100 % de la population
du territoire est exposée**
à des concentrations supérieures
à la recommandation de l'OMS

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées sur le territoire toutes stations confondues



-42% Baisse moyenne
des concentrations depuis 10 ans

Aucun dépassement
de la Valeur Limite en moyenne
annuelle depuis 10 ans

Dépassement
de l'Objectif de qualité depuis 10 ans
(excepté en 2020)

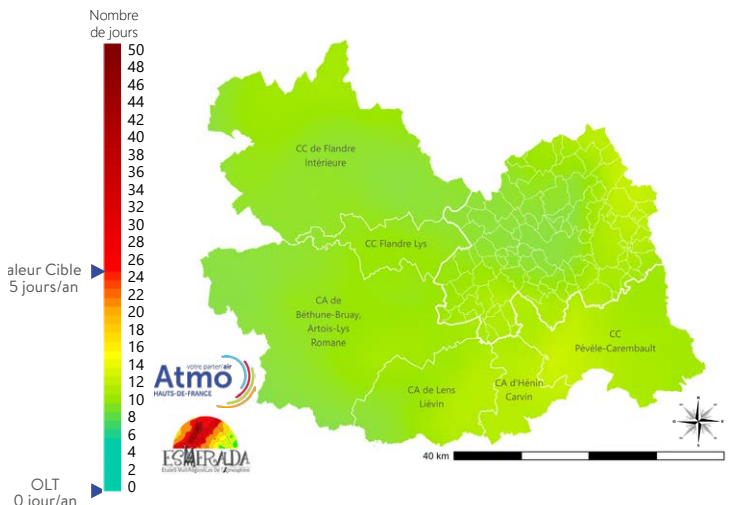
OZONE - O₃

L'Ozone troposphérique (du sol à environ 10 km d'altitude) est un gaz qui nuit à la santé et à la végétation. Il provoque de la toux, des altérations pulmonaires et des irritations oculaires. C'est un polluant dit « régional » car il peut se transporter sur de longues distances, ses concentrations sont relativement homogènes sur une large zone. Ce polluant secondaire n'est pas émis directement par des sources mais formé, à travers des réactions chimiques, à partir d'autres polluants primaires dans l'atmosphère et sous l'effet du rayonnement solaire et de la chaleur.

En 2023

Nombre estimé de jours de dépassement du seuil de protection de la santé* sur le territoire

* Maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 heures (VC : 120 µg/m³ à ne pas dépasser de 25 jours par an - Moyenne sur 3 ans (2021-2023))



Entre 9 et 12 jours

de dépassement sur le territoire :
entre 5 et 13 sur le département

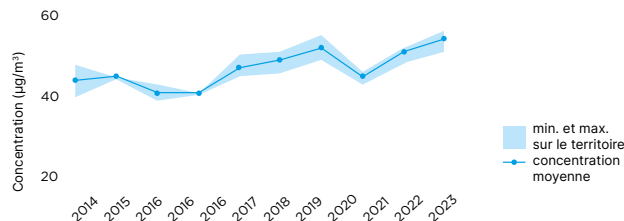
Respect de la Valeur Cible
Non Respect de l'Objectif Long Terme

0 % de la population
du territoire est exposée
à des dépassements de la Valeur Limite

100 % de la population
du territoire est exposée
à des concentrations supérieures
à l'objectif Long Terme

Depuis 10 ans

Moyennes annuelles mesurées sur le territoire toutes stations confondues



-23% Hausse moyenne

des concentrations depuis 10 ans
(une hausse est aussi observée à l'échelle nationale en partie liée à la hausse des températures)

Aucun dépassement
de la Valeur Cible depuis 10 ans

Dépassement
de l'Objectif Long Terme depuis
10 ans (excepté en 2021)

Valeur limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.

Valeur cible : valeur réglementaire à atteindre dans un délai donné, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.

Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé ou de l'environnement.

Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.

ADAPTATION : ADAPTER LE TERRITOIRE POUR MIEUX FAIRE FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA MEL ADOPTE UNE POLITIQUE DE L'EAU INÉDITE EN EUROPE

En 2023, la MEL a renouvelé sa confiance pour les dix prochaines années à la société Véolia, concessionnaire en charge de la distribution de l'eau dans 66 communes, afin de répondre au grand défi de la sobriété hydrique. Ce nouveau contrat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

De 2017 à 2022, la recharge des nappes alimentant la MEL a diminué de 20 % par rapport aux moyennes annuelles habituelles. Cette baisse est due à la réduction des précipitations et à l'augmentation de l'évapotranspiration causées par le changement climatique, rendant les sols plus secs toute l'année. En conséquence, le temps de recharge des nappes a été réduit à deux ou quatre mois au lieu de six pendant plusieurs années. Les fortes précipitations de l'hiver 2023-2024 ont partiellement compensé cette baisse. Cependant, la vigilance s'impose.

Dans ce contexte, la MEL a fait de la sobriété hydrique sa priorité. Les économies d'eau permettent de diminuer les prélèvements sur les ressources naturelles et d'éviter de mobiliser des ressources de moindre qualité. Sur la période 2024-2033, l'ensemble des actions déployées dans le cadre du contrat avec iléo, la société dédiée du groupe Véolia, permettra d'économiser 65 millions de m³ d'eau, soit plus d'une année de prélèvements sur les ressources. D'ici à 2028, l'objectif est d'atteindre 10 % d'économies d'eau.

Pour répondre à cette ambition forte, la MEL a fixé au sein du contrat des objectifs innovants :

- le déploiement généralisé de la télé-relève des compteurs : afin d'offrir à tous les usagers une « alerte fuite » en 48h et un « coach conso », pour aider au pilotage des consommations sur des applications connectées,
- la distribution de plus 500 000 kits hydro-économies : pour accompagner les usagers à mettre en place des éco-gestes,

- l'installation de 5 000 capteurs et sondes acoustiques : pour améliorer la réactivité dans la détection et visant à réparer plus rapidement les fuites.
- l'accompagnement des usagers « grands consommateurs » : 1200 contrats de sobriété hydrique, dont l'objectif est de réaliser jusqu'à 15 % d'économies d'eau, devraient être signés avec les bailleurs, syndicats de copropriété, entreprises et collectivités.
- la lutte contre les fuites diffuses sous les trottoirs et les chaussées : avec le renouvellement, au terme des dix ans du contrat, de 11 800 branchements d'eau potable.

Le contrat comporte également une innovation qui constitue une première en France et en Europe : le modèle économique du contrat repose sur un prix d'achat qui sera progressif pour le concessionnaire, entraînant une réduction de 20 % des consommations supérieures à 24 000 m³/an. Au-delà des volumes maximums contractualisés avec la MEL, ce dernier sera ainsi soumis à un malus financier.

Le délégataire s'engage également sur des actions de développement durable au cœur de ce nouveau contrat :

- une baisse de 17 % des émissions de gaz à effet de serre au terme des dix ans du contrat,
- l'utilisation d'une énergie 100 % verte pour les besoins du service public,
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes les toitures du service public de l'eau, pour générer plus de 800 MWh/an, destinés à être autoconsommés,
- une flotte décarbonée d'une centaine de véhicules.

Pour cette action exemplaire, la MEL a reçu une Marianne d'or en juillet 2023. Ce prix récompense chaque année les collectivités dont les initiatives ou les actions politiques méritent d'être reconnues et de devenir des références au niveau national.

9,2 MILLIONS D'EUROS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET AMÉNAGER LES ESPACES NATURELS DE LA MEL

La MEL poursuit depuis de nombreuses années une politique ambitieuse de développement des espaces naturels. De grands sites naturels ont ainsi été créés ou rénovés, tels le Parc de la Deûle ou le Val de Marque, reliés au tissu urbain par une centaine de kilomètres de canaux. Au total, 1 300 hectares d'espaces naturels sont aujourd'hui gérés par la MEL, offrant des espaces de respiration aux métropolitains.

Pour améliorer l'état et la diversité des habitats naturels, un vaste programme de restauration est à l'œuvre. Il permettra notamment d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs sur les Espaces Naturels Métropolitains (ENM). Défini au travers de 35 plans de gestion écologique spécifiques, il se concrétisera par un investissement total de 9,2 M€ sur quatre ans. Il est ainsi prévu de remettre en état des zones humides dégradées, de créer des mares ou encore de transformer des peupleraies artificielles en boisements humides naturels. Ces opérations sont destinées à augmenter la diversité et les effectifs de multiples groupes d'espèces à tous les niveaux de la chaîne alimentaire : plantes, insectes, oiseaux, mammifères...

L'accès et la découverte par le public de ces espaces, support d'une reconnexion à la nature de proximité, est également une composante importante des actions de la MEL. Il est donc nécessaire de rénover les aménagements visant à faire découvrir ces milieux tout en préservant au mieux leur biodiversité.

L'ORCHIDÉE ABEILLE, UNE PLANTE SURPRENANTE

Le diagnostic écologique du site de l'ancien siège de la MEL a révélé la présence de pieds d'orchidée abeille (*Ophrys apifera* : « Ophrys » pour orchidée, « api » pour abeille, « fera » pour porter). Le nom de cette espèce régionale protégée provient d'une caractéristique particulière : le pétale supérieur de l'orchidée abeille peut se confondre avec l'abdomen d'une abeille femelle. Essentiellement polennisée par des abeilles solitaires (non domestiques), elle fleurit d'avril à juin en fonction de la météo, qu'elle préfère douce, et mesure entre 20 à 60 cm.

Surprenante mais fragile, l'Orchidée abeille est considérée comme menacée dans les Hauts-de-France et des mesures compensatoires spécifiques doivent être appliquées si sa présence est détectée.

En janvier 2023, dans le respect des préconisations préfectorales, les jardiniers spécialisés du Jardin des Géants ont ainsi soigné cette orchidée avec beaucoup de précaution afin de lui offrir un habitat propice. Ils l'ont transplanté dans un sol soigneusement choisi pour son exposition optimale au soleil, et enrichi d'un amendement de craie, l'orchidée abeille évoluant favorablement dans les sols calcaires.

Ainsi, cette délicate fleur a toutes les chances de s'épanouir dans les meilleures conditions.



“

LES PORTRAITS DE COMMUNES COMPORTENT DES CHIFFRES CLÉS ET DES INDICATEURS À L'ÉCHELLE DE CHAQUE COMMUNE.

”

LE PORTRAIT BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE

La MEL a réalisé, sur l'ensemble de son territoire, un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). L'ABC a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biodiversité et de favoriser leur appropriation par les acteurs du territoire, afin de mieux intégrer les enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques.

Au cours du projet, des inventaires de la faune et de la flore ont été effectués, ainsi que des actions de sensibilisation. Les données brutes acquises ont été restituées au travers de deux outils : des portraits Biodiversité des communes de la MEL, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Lille (ADULM), et un portail cartographique à destination du grand public.

Les portraits biodiversité des communes comportent des chiffres clés et des indicateurs à l'échelle de chaque commune, du territoire concerné et de la MEL. Le portail cartographique, opérationnel depuis 2023, présente, quant à lui, plusieurs cartographies thématiques, permettant de visualiser les espaces naturels métropolitains, l'occupation du sol, ou encore le nombre d'espèces végétales et animales observées sur les communes.

Cet atlas constitue une base solide pour définir les enjeux liés à la biodiversité et élaborer des plans d'action visant à la préserver.

→ Perspectives 2024

- La MEL a également préparé l'élaboration de sa stratégie Nature et Eau en Métropole, délibérée lors du conseil métropolitain d'avril 2024.

RAFRAICHISSEZ-VOUS EN ÉTÉ AVEC L'OPÉRATION « LIBRE COUR, LIBRE JARDIN »

La MEL a choisi, depuis 2015, de conduire une politique des temps, réaffirmée par l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2021. Cette politique, qui répond à des objectifs sociétaux, économiques et environnementaux, est un levier pour la transition écologique. En effet, repenser notre rapport au temps est une des réponses possibles pour favoriser un développement territorial plus soutenable : optimiser les bâtiments dans une logique de sobriété, intégrer les usages selon les différents moments de la journée, placer les usagers au cœur des réflexions, inciter à changer les comportements pour éviter la congestion aux heures de pointe...

Cette politique prône l'optimisation des espaces extérieurs comme réponse possible à l'adaptation nécessaire au changement climatique. En effet, des lieux publics extérieurs ombragés et agréables, tels que les jardins d'équipements culturels ou sportifs ou les cours de récréation d'établissements scolaires, peuvent être mis à disposition pendant les périodes de fortes chaleurs, et ainsi offrir un refuge de fraîcheur supplémentaire aux habitants. Les projections climatiques prévoient une hausse des températures moyennes annuelles, donc des étés plus chauds. Dans cette perspective, l'ouverture à la population de lieux frais existants est cruciale.

La MEL a décidé de proposer à ses communes de tester cette illustration pratique de chronotopie en lançant une expérimentation à l'été 2023 : un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a ainsi été publié, pour aider les communes qui souhaitaient s'engager dans la démarche.

Le premier frein à ce type de démarche étant la crainte des mésusages et des dégradations, la MEL a fait appel à un prestataire pour assurer la médiation envers les usagers (permettant d'expliquer la démarche et de sensibiliser aux enjeux de transition écologique et d'adaptation du territoire) mais aussi la sécurité et l'entretien des lieux. Elle a également accompagné les communes dans l'ingénierie de projet et dans les actions de communication pour faire connaître l'expérimentation.

Afin de co-construire cette opération, un groupe de travail animé par le bureau des temps a été mis en place avec les communes sélectionnées. Cela a permis d'animer la démarche globale (préparation, co-construction, évaluation) et d'en assurer l'évaluation.

Les communes s'engagent quant à elles, à mettre à disposition l'espace, à mobiliser des agents pour la préparation et l'évaluation du projet ainsi qu'à communiquer sur la démarche.

“

LE PROJET TIME2ADAPT PLACE LE TEMPS COMME CLÉ D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

”

L'expérimentation, qui a eu lieu du 17 juin au 16 septembre 2023, a concerné 5 espaces :

- La cour d'école maternelle Victor Hugo, à Lomme, disposant de grands arbres, de pelouses, de bancs et d'un potager.
- La cour de l'école élémentaire Berthelot-Jules Verne, à Lille, composée de grands arbres, formant un véritable îlot de fraîcheur l'été et disposant d'un jardin pédagogique.
- La cour de l'école élémentaire Pierre Brossolette, à Ronchin, située dans un secteur éloigné de la trame verte et permettant de proposer aux habitants un îlot de fraîcheur de proximité.
- Le jardin d'Ha-côté sur la friche Hacot, à Houplines. L'ouverture du site a permis de valoriser cet espace de verdure en pleine ville et de faire découvrir à la population le jardinage, les plantes aromatiques et le rôle prépondérant des abeilles présentes en rucher en fond de parcelle.
- Le jardin de la maison de quartier Denis Blanchatte à Villeneuve d'Ascq. D'une surface de 3 700 m², ce parc situé à l'arrière de la maison de quartier constitue un très bel espace vert arboré au cœur du quartier d'Ascq.

Quelques chiffres-clés sont à retenir :

- 97% des visiteurs satisfaits,
- 90% des visiteurs prêts à revenir,
- 1 330 visites (pendant un été à la météo capricieuse),
- 755 heures d'ouverture offertes aux habitants du territoire.

→ Perspectives 2024

- Un bilan de l'expérimentation a été conduit et a permis de publier, en avril 2024, un guide pratique à destination des communes, regroupant bonnes pratiques, conseils et retours d'expérience, pour favoriser la dissémination de ce type d'initiative.

LE PROJET TIME2ADAPT DE LA MEL, LAURÉAT DU PREMIER APPEL À PROJETS EUROPEAN URBAN INITIATIVE

Ce projet, écrit en réponse au premier appel à projets du programme européen Europe Urban Initiative (EUI) – Urban Innovative Actions (UIA), a permis à la MEL d'être la seule entité française lauréate. Sur les 99 projets déposés en Europe, 14 ont été retenus.

Cet appel à projets - avec comme thématique le nouveau Bauhaus européen (New European Bauhaus, mouvement visant à allier durabilité, esthétique et inclusivité) - doit contribuer à la réalisation du pacte vert pour l'Europe. Cette initiative cherche à démontrer que l'innovation durable se traduit par des expériences concrètes et positives dans nos villes.

Le projet *Time2Adapt* place le temps comme clé d'adaptation au changement climatique. En choisissant la focale de l'été, avec ses vagues récurrentes de forte températures, il permet d'augmenter l'offre en lieux frais ouverts aux habitants en :

- rendant des espaces et bâtiments frais plus accessibles au public grâce à l'adaptation de leurs horaires (piscines, parcs, jardins...) ou en ouvrant des lieux à d'autres usagers,
- transformant certains bâtis existants pour les rendre plus accessibles et permettre l'intensification de leurs usages,
- transformant certains espaces en îlots de fraîcheur,
- proposant des installations temporaires « rafraîchissantes ».

La phase d'initiation du projet a démarré en septembre 2023, pour une durée de six mois, avec pour objectif d'organiser et préparer la mise en œuvre du projet. Les premières expérimentations ont démarré sur le bassin de vie constitué par les villes de Loos et Lille. Dès l'été 2024, les métropolitains peuvent ainsi bénéficier des premières actions. Une deuxième vague d'expérimentations, menée au cours de l'été 2026, concernera les 93 autres communes de la métropole. Au final, le projet durera trois ans et demi et verra émerger une boîte à outils, à destination des communes françaises et européennes, pour assurer la reproductibilité des actions testées.

Disposant d'un budget de 6,2 M€, dont 5 M€ de subventions européennes, la MEL, en tant que cheffe de file, réunit autour de ce projet les villes de Lille et Loos, l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), le Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la mobilité et l'Aménagement (CEREMA), des associations (SEED, Groupe A, coopérative culturelle et Écologie Urbaine et Citoyenne) mais aussi 3 collectivités européennes : la ville de Dresde, en Allemagne, Middelburg, aux Pays-Bas et l'aire métropolitaine de Barcelone.

LE PROJET IB GREEN : ADAPTER LA MÉTROPOLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La MEL est fière de faire partie, aux côtés de dix partenaires européens, du projet IB-Green, co-financé par le programme INTERREG Europe du Nord-Ouest. Ce projet, initié en mars 2023 pour une durée de 3 ans et demi, a pour objectif de tester et développer des solutions d'adaptation au changement climatique dans les zones d'activités économiques. Le budget est de 980 k€, dont 60 % est financé par l'UE.

Le projet comprend une partie de travaux de l'espace public (gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation, développement des modes doux, matériaux innovants) et un volet de sensibilisation des entreprises situées en zones d'activités économiques.

La rue de Haarlem, située dans la zone d'activités de Ravnennes-les-Francis à Tourcoing, ainsi que la rue Marcel Paul dans la Zone Industrielle de Seclin, sont pressenties pour accueillir le projet.

En 2023, des diagnostics de sites ont été réalisés en collaboration avec l'Université de Lille, ainsi que des études de faisabilité des travaux. Ces études seront complétées par des mesures et des modélisations d'îlots de chaleur urbains en 2024. Les communes sont associées à la conception des travaux d'aménagements.

Le démarrage des travaux est envisagé à l'automne 2025.



AMBITION 3

UNE METROPOLE SOLIDAIRE, PERMETTANT À TOUS DE BÉNÉFICIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE



PRIORITÉ N° 9

GOUVERNANCE ET COOPERATION : MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ET DÉVELOPPER AVEC LES PARTENAIRES UNE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE GLOBALE

UN BEL ACCUEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

Après une première visite apprenante dans la Métropole de Nice Côte d'Azur en mars pour y découvrir les projets de tramway, une délégation de la MEL a été accueillie à l'Eurométropole de Metz (EMM) le 14 juin 2023. Le président de l'Eurométropole François Grosdidier ainsi que la Vice-présidente déléguée à la Mobilité et aux Transports, Béatrice Agamennone étaient présents. La MEL a découvert le projet Mettis, mis en service par la Métropole de Metz en 2013 : deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui font référence en France pour ce mode de transport, avec le projet d'une troisième ligne de BHNS à l'horizon 2025. 27 bus bi-articulés hybrides de grande capacité assurent l'exploitation des lignes. Le projet de Metz se distingue par des aménagements d'espace

public très qualitatifs et un haut niveau de service assuré par 90% de linéaire en site propre. Le retour d'expérience de la métropole de Metz peut donc intéresser la MEL, qui prévoit également le déploiement de lignes BHNS, dans le cadre de la mise en œuvre du SDIT.

Dans l'après-midi, un bus Mettis a permis de visiter la ligne A de BHNS, accompagnés par le chef de projet de l'Eurométropole sur les deux premières lignes. Cette visite a permis un partage de connaissances et de retours d'expériences sur les réalisations et la gestion de l'exploitation de bus à haut niveau de service, concernant la performance et l'insertion des lignes de transport ainsi que sur les aménagements afférents.

VISITE APPRENANTE À NANTES MÉTROPOLE

Le 4 octobre 2023, une délégation de la MEL a réalisé un voyage apprenant à Nantes Métropole, pour explorer les innovations en matière de transport. Ce voyage s'inscrit également dans la mise en œuvre des nouvelles lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à horizon 2035.

La visite avait pour objectif de s'inspirer des projets de Nantes, en particulier la première ligne de BHNS 100 % électrique au monde. Ce projet innovant utilise des points de recharge ultra-rapides pour réduire la taille des batteries nécessaires, et optimiser les arrêts en station. De plus, les stations de tramway à Nantes sont conçues selon une charte centrée sur les usages, avec un mobilier adapté aux lieux, sans publicité, et une anticipation des besoins futurs tels que l'arrivée de rames allongées.

La délégation a également exploré le réseau de tramway, y compris les lignes 1, 4, 5 et le nouveau tramway Dalby, et s'est intéressée à la politique de mobilité de Nantes Métropole.

La délégation de la MEL était composée de plusieurs élus, dont notamment Sébastien LEPRETRE, Vice-président "Mobilités - Transports publics", des maires et adjoints au maire des villes de Loos, Haubourdin, Templemars, Wambrechies, Marquette-lez-Lille, Lille, Lambersart et Tourcoing.

Cette visite a permis à la délégation de la MEL d'observer et de comprendre les pratiques avancées de Nantes Métropole, offrant des pistes précieuses pour la conception des projets du SDIT. Autant d'échanges et de visites enrichissantes pour notre futur schéma directeur des infrastructures de transport !

LA MEL RENFORCE SA PRÉSENCE EUROPÉENNE À BRUXELLES

Depuis octobre 2023, la délégation permanente de la MEL auprès des institutions européennes partage ses locaux avec la région Hauts-de-France, le département du Nord, Amiens Métropole, l'État libre de Thuringe en Allemagne, la région du Kent.

Présente à Bruxelles depuis 2017, la délégation permanente auprès des institutions européennes exerce maintenant ses activités dans un espace de travail qu'elle partage désormais avec les partenaires cités. Ce rapprochement favorisera ainsi une coopération plus efficace et des économies grâce à la mutualisation de certains espaces.

Les activités de l'équipe de la MEL à Bruxelles, composée de trois personnes, se concentrent sur quatre missions principales :

- Faciliter et renforcer les liens entre la MEL et les institutions européennes en assurant une veille sur les stratégies et les législations ayant un impact direct sur la métropole.
- Promouvoir le territoire de la MEL à l'échelle européenne en pilotant des conférences et des séminaires pour mieux faire connaître les projets innovants de la métropole et susciter des retombées ou partenariats sur différentes thématiques, y compris environnementales (rénovation urbaine, mobilité, gestion de l'eau, économie circulaire, agriculture, alimentation, qualité des sols...)
- Coordonner et animer les réseaux européens dont la MEL est membre : *Eurocities*, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, POLIS (réseau européen de villes, métropoles et régions œuvrant ensemble au déploiement de technologies et de politiques de transports innovantes), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales, *Energy Cities* et Open & Agile Smart Cities.
- Participer au portage et à l'animation des partenariats européens, y compris en contribuant à des projets initiés par les institutions, réseaux et métropoles européennes, comme l'Accord des villes vertes, la Convention des Maires ou encore la Déclaration des villes circulaires dont la MEL est signataire.

La délégation de la MEL à Bruxelles travaille en étroite collaboration avec les équipes basées à Lille et dans les différents sites de la MEL.

Les nouveaux locaux de la MEL sont situés 9 rue Guimard, 1040 Bruxelles.

→ Perspectives 2024

- La prochaine visite apprenante s'est déroulée à Lyon début 2024.

WORLD FORUM FOR A RESPONSIBLE ECONOMY 2023

Le *World forum for a Responsible Economy*, initiative soutenue par la MEL, s'est déroulé en novembre à la Cité des échanges de Marcq-en-Barœul, lors du mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Le thème de cette année était « l'alignement des actions locales et globales pour une transition environnementale et juste ». Organisé par le Réseau Alliances (acteur de référence pour la mobilisation et la collaboration des forces économiques), cet événement connecte depuis 1993 les acteurs économiques du territoire en impulsant des synergies collectives, autour de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Le *World Forum for a Responsible Economy* met en lumière des projets menés en France comme à l'international. Pour intensifier le rayonnement de ces pratiques, les organisateurs de l'événement se sont entourés de réseaux locaux, nationaux et internationaux, regroupant des organisations et des experts reconnus en matière de développement durable. Ces liens privilégiés permettent, chaque année, de faire connaître les pratiques d'entreprises les plus innovantes en matière de RSE sur les cinq continents. Le Forum est un événement collaboratif, co-construit tout au long de l'année avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Plus de 2 500 personnes ont participé à l'événement, et 150 intervenants aidés par 70 bénévoles ont pu animer 58 sessions de conférences et d'ateliers collaboratifs.

UNE NOUVELLE ÉDITION DES DÉFIS DÉCLICS

Les défis Déclics (DEfis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) sont de retour pour une nouvelle édition sur le thème des économies d'énergies et d'eau. Pour l'édition 2022-2023, 235 foyers, soit 700 personnes, s'étaient inscrits. Ensemble, ils ont évité l'émission de près de cent tonnes de CO₂, économisé 93 435 kWh d'électricité, 848 m³ d'eau (soit une économie de 15,3% en moyenne) ainsi qu'environ 40 000 euros au total sur leurs factures, soit 283 euros par foyer en moyenne !

Chaque équipe comporte un ambassadeur formé par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES). Le service AMELIO accompagne également les foyers, en partenariat avec la MEL et la Région.

Un autre défi Déclics a porté sur les habitudes de consommation alimentaire. Le but était de parvenir à moins gaspiller et à consommer plus d'aliments locaux, de saison, sains et bio, le tout sans augmenter ses dépenses. En équipes, 277 foyers ont réalisé pendant six mois, cinq défis autour de cinq thématiques : les manières de cuisiner, la lutte contre le

gaspillage alimentaire, les régimes alimentaires, les produits de qualité et les modes d'approvisionnement. 117 personnes ont également participé aux ateliers sur divers aspects de l'alimentation durable tels que les labels ou la valorisation des restes alimentaires. C'est un bon moyen de rendre accessible et ludique le changement durable des habitudes, tout en préservant la santé, l'environnement, notre budget, et en soutenant les producteurs locaux.

Le défi était proposé par le service *Agriculture, Biodiversité et Alimentation* de la MEL, en partenariat avec la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) et le réseau AProBio. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques du Projet Alimentaire Territorial (PAT), car il vise à développer le bien-être alimentaire et la santé. En faisant la promotion d'une consommation plus responsable, ce projet est également en phase avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et avec le Programme Local de Prévention des Déchet Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la réduction des déchets. En effet, les participants ont également réduit leurs déchets alimentaires du plus de 8 kilos (soit environ 12% de réduction).

→ Perspectives 2024

- Les différents défis Déclics seront rassemblés dans un défi unique : le défi Climat. Le projet, en cours d'élaboration, traitera des thématiques relatives aux déchets, à l'alimentation, à la mobilité, à l'énergie et à l'eau.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ : LE PROJET D'ESSTEAM POUR LES CENTRES SOCIAUX DE LA MÉTROPOLE

À travers le PCAET adopté en 2021, la MEL dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire métropolitain et appelle chaque citoyen à modifier durablement ses impacts sur le climat, l'air et la biodiversité.

En 2023, le conseil métropolitain a délibéré le soutien au projet de l'association ESSTEAM, qui regroupe huit centres sociaux du territoire métropolitain. Cette association met en place une politique d'actions d'innovation sociale, afin de répondre aux enjeux du développement durable, de la solidarité et de la démocratie participative. ESSTEAM intervient sur les communes de Faches-Thumesnil, Lille, Roubaix et Tourcoing.

L'objectif du projet est de mobiliser les centres sociaux pour contribuer à la transition écologique, en conjuguant leurs efforts et en partageant leurs expériences en ce qui concerne :

- la sensibilisation des populations des territoires situés en géographie prioritaire aux enjeux environnementaux,



- l'adaptation aux effets induits du changement climatique,
- les pratiques internes de gestion durable de leurs structures.

Ce nouveau projet participera à l'atteinte des objectifs du PCAET, contribuera aux enjeux du contrat de ville métropolitain en faveur des habitants des quartiers prioritaires ainsi qu'aux orientations du Projet Alimentaire Territorial, notamment celles sur l'accompagnement aux changements de comportements alimentaires.

En effet, la crise climatique frappe en premier lieu les populations les plus précaires. Celles-ci sont directement impactées par l'évolution du coût des énergies (électricité, gaz, carburant) et sont plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations...). Leur sensibilisation et leur mobilisation comme citoyens, acteurs de la transition écologique, est donc un axe important de cette transition.

L'IMPACT DES SCIENCES COMPORTEMENTALES SUR LA DENSITÉ URBAINE

La direction *Recherche et développement* a lancé en janvier 2023 un programme original : l'expédition « Sciences comportementales », en collaboration avec Nicolas Fieulaine, chercheur en psychologie sociale, embarquant ainsi des agents de la MEL volontaires pour 18 mois d'aventure. La MEL a choisi d'expérimenter l'apport de nouvelles méthodes issues des sciences comportementales, visant à accompagner le passage de l'intention à l'action. À l'intersection de plusieurs disciplines, celles-ci permettent de mieux appréhender les mécanismes de prise de décision individuelle dans leur contexte.

Durant les six premiers mois, les agents ont échangé, partagé et co-construit, ainsi que participé à des temps de sensibilisation. Une visite inspirante à Paris a également permis aux agents de comprendre comment la SNCF a intégré l'approche des sciences comportementales dans sa culture d'entreprise, notamment par le biais de son centre de formation, qui analyse le comportement des clients, ou encore son *Lab* qui accompagne depuis 5 ans l'innovation.

Un des projets concrets aidé par l'expédition « Sciences comportementales » concerne la densité urbaine. L'approche des sciences comportementales permettra de mieux appréhender les représentations de cette notion dans un contexte de mise en œuvre du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). En effet, la sobriété foncière et la limitation de l'artificialisation des sols font partie des priorités ayant guidé l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme 3 (PLU 3) de la MEL. Ces enjeux, également portés au niveau national par différentes législations ces dernières années, se concrétiseront dans les prochaines années par la mise en œuvre du « Zéro artificialisation nette » auquel la MEL sera soumise au même titre que l'ensemble du territoire national. Une urbaniste conseil à la direction de la Planification Urbaine et Programmation et stratégies territoriales, s'attèle ainsi à étudier les modes de représentation de la densité, notamment auprès des élus.

→ Perspectives 2024

- Une nouvelle phase a débuté en septembre 2023. Elle consiste en des expérimentations métier, mobilisant les chefs de projet au besoin, et une recherche managériale pour des ateliers tous les deux mois entre octobre 2023 et septembre 2024.

UNE CINQUANTAINES DE STAGES MÉTIER EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE A ÉTÉ ORGANISÉE EN 2023

FORMATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À DESTINATION DES AGENTS

Une cinquantaine de stages métiers en lien avec le développement durable a été organisée en 2023. Elles ont réuni 381 participations sur 513 jours de formation suivies en cumulé.

Les sujets sont variés : réglementation des déchets, gestion des zones humides et aménagement du territoire, construction en matériaux bio-sourcés (paille, bois), la norme ISO 14 001... Voici quelques exemples des formations proposées en 2023.

Formations dédiées à la sobriété et à la transition énergétique

Destinés à tous les agents de la MEL, deux formations, au format ludique et novateur, ont été proposées pour mieux appréhender les enjeux de la sobriété énergétique. Tandis que la fresque de la sobriété énergétique permet de réfléchir collectivement aux moyens pour diminuer son empreinte énergétique, l'atelier OGRE (Ordre de Grandeur des Energies) est un *serious game* ayant pour but de comprendre et mesurer les enjeux de la transition énergétique.

Il s'agit d'interroger les usages énergétiques liés aux bâtiments et expérimenter des parcours de sobriété sensibilisant les participants aux bonnes pratiques d'éco-gestes. 34 agents ont participé à ces formations.

Formation à l'électromobilité

Celle-ci a pour but de donner les clés de compréhension du véhicule électrique et des bornes de recharge afin de pouvoir s'approprier leur usage, que ce soit au travail ou au quotidien.

Elle couvre des aspects variés comme :

- le fonctionnement d'un véhicule électrique (autonomie, temps de charge...),
- le fonctionnement d'une borne (recharge rapide versus lente, adéquation avec le territoire, recharge à la maison),
- l'évolution législative et réglementaire (zones à faibles émissions de mobilité, fin de la vente des véhicules thermiques, obligation d'équipement de bornes),
- les coûts et les aides disponibles.

31 agents ont été formés à l'électromobilité. Cette formation arrive à un moment opportun puisqu'il a été décidé fin 2023 de retenir la proposition de *Total Energies Charging Services* pour assurer la concession de service dont le but est d'équiper le territoire métropolitain de 800 points de charge pour véhicules électriques.

Par ailleurs, 37 agents utilisant les véhicules professionnels ont été formés à l'éco-conduite, dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la MEL.

→ Perspectives 2024

- Les sessions de formation se poursuivent sur 2024 pour 126 agents sur une vingtaine de sessions.

Fresque du climat

Le pôle Développement Économique et Emploi a formé une dizaine d'agents volontaires, à l'animation de la Fresque du Climat, permettant de sensibiliser les 66 agents du pôle, sur huit sessions en 2023. L'opération se poursuit en interne, auprès des agents de la MEL des autres pôles.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LA MEL MÈNE DES ACTIONS À DESTINATION DE SES AGENTS, EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Découverte des insectes nocturnes à biotope

Le 29 août 2023, la direction *Nature, Agriculture et Environnement* a proposé aux agents de Biotope, une animation, visant à découvrir et observer les insectes nocturnes, accompagnés par un naturaliste.

Autour de deux tonnelles lumineuses, ils ont pu observer et déterminer les espèces des nombreux papillons de nuits venus se poser (noctuelles, géomètres, sphinx, bombyx...). Beaucoup d'autres insectes ont aussi été présents (coccinelles, punaises, hyménoptères...).

Une vingtaine d'agents étaient présents à cette animation, issue des projets environnementaux menés dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale. L'objectif de cette animation était double : recueillir de la donnée naturaliste sur les insectes nocturnes en ville, ainsi que faire découvrir aux agents une partie des missions de la direction *Nature, Agriculture et Environnement*.

Une belle occasion de (re)découvrir la richesse de la faune, même en milieu urbain !

Avec la conciergerie, les agents métropolitains mangent local et bio

Grâce à la conciergerie, des partenariats ont été établis en 2023 avec les Jardins de Cocagne et le Fournil Bio, permettant aux agents MEL de s'approvisionner facilement en produits locaux et bio.

Le panier des Jardins de Cocagne

Localisée à Villeneuve d'Ascq, l'association d'économie sociale et solidaire les Jardins de Cocagne produit des fruits, des légumes et des œufs bio. Pour commander, il suffit de se rendre sur **leur site internet** et de choisir son panier de légumes, sa corbeille de fruits ou sa boîte d'œufs bio. Les agents peuvent ensuite récupérer leur commande auprès de la conciergerie.

Commande de pain avec le Fournil Bio

En partenariat avec Fournil Bio, les agents peuvent commander auprès de la conciergerie leur pain, farine ou coquille bio. Installé depuis 25 ans à Villeneuve d'Ascq, le Fournil Bio travaille avec les produits des agriculteurs de la région.

LE HAUT CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR LE CLIMAT ENTRE DANS UN NOUVEAU CYCLE

En 2023, le Haut Conseil métropolitain pour le Climat (HCmC) a réalisé un bilan des actions menées depuis sa création en 2021, afin de préparer son entrée dans un second cycle. Cette instance de gouvernance territoriale partagée a pour objectif principal l'accompagnement de la MEL dans le pilotage et le suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial. Il évalue les avancées réalisées par la MEL et propose si besoin des mesures d'ajustement.

Il est composé de quatre collèges : le collège des communes (13 séances du Club club Climat des communes entre 2021 et 2023), le collège des citoyens (9 séances), le collège socio-économique (6 séances) et celui des experts scientifiques (4 séances). À cela s'ajoute quatre séances plénières et deux séances inter-plénières, portant le total des séances à 33 depuis sa création. Les thématiques étudiées portent entre autres sur les énergies renouvelables, la mobilité, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Pour le cycle 2, les réunions se font en inter-collèges et portent sur des projets définis par la MEL, sur lesquels le HCmC apporte son expertise d'usage et des propositions concrètes. Le cycle 2 a démarré en septembre 2023 et se terminera en juillet 2026.



LE CLUB CLIMAT DES COMMUNES, POUR ÉCHANGER SUR DES SUJETS VARIÉS

En 2023, 6 Clubs Climat des Communes à destination des communes se sont tenus, sur les thématiques suivantes :

- Bilans de gaz à effet de serres et données énergétiques,
- Zones d'accélération des énergies renouvelables et DECLICS eau et énergie,
- Nature et Eau,
- Rénovation énergétique,
- Qualité de l'air,
- Énergies renouvelables.

Les Clubs climats permettent de transmettre des informations et aux communes d'échanger sur la mise en œuvre concrète du Plan Climat à l'échelle communale. Ils réunissent en moyenne 45 élus et techniciens des communes, à chaque session.

En 2023, deux ateliers des transitions ont également eu lieu sur les thématiques de l'éclairage public et de la sobriété énergétique, regroupant sur une matinée une cinquantaine de 50 techniciens communaux pour de la formation, du partage d'expériences et de bonnes pratiques.

→ Perspectives 2024

- Les Clubs climats des communes se poursuivent en 2024. Les thèmes des deux clubs climat du premier semestre ont été la rénovation de l'habitat privé, la stratégie Nature et Eau et l'adaptation des écoles au changement climatique. Les ateliers des transitions de 2024 sont, quant à eux, en lien avec la stratégie Nature et Eau en métropole, délibérée au printemps.

“

**LES CLUBS CLIMATS
PERMETTENT DE TRANSMETTRE
DES INFORMATIONS ET AUX
COMMUNES D'ÉCHANGER SUR
LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE
DU PLAN CLIMAT À L'ÉCHELLE
COMMUNALE.**

”

DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉE, AU SERVICE DES COMMUNES

La MEL anime depuis 2017 un service mutualisé, appelé « Conseil en énergie partagé – Économes de flux », au service de l'optimisation énergétique du patrimoine communal des communes volontaires de moins de 15 000 habitants. Mis en œuvre par 5 conseillers, l'objectif de ce service est d'apporter aux communes adhérentes une ingénierie qualifiée afin d'optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine communal (bâtiments et éclairage publics, tous fluides confondus). Les communes sont ainsi conseillées et accompagnées sur une durée minimale de 3 ans : du suivi énergétique à la réalisation de leurs projets de rénovation et/ou de production d'énergie renouvelable, en passant par l'appui à la mobilisation des financements disponibles et la mise en œuvre du dispositif éco-énergie tertiaire.

En 2023, 53 communes, représentant au total 225 500 habitants, bénéficiaient de ce dispositif.

→ Perspectives 2024

- Une partie des conventions liant MEL et communes arrivaient à échéance en 2024. Un appel à manifestation d'intérêt a été organisé début 2024 pour le renouvellement des conventions existantes et pour identifier de nouvelles communes volontaires. Depuis le 1er juillet 2024, ce sont ainsi 59 communes représentant au total 256 500 habitants qui sont accompagnées.

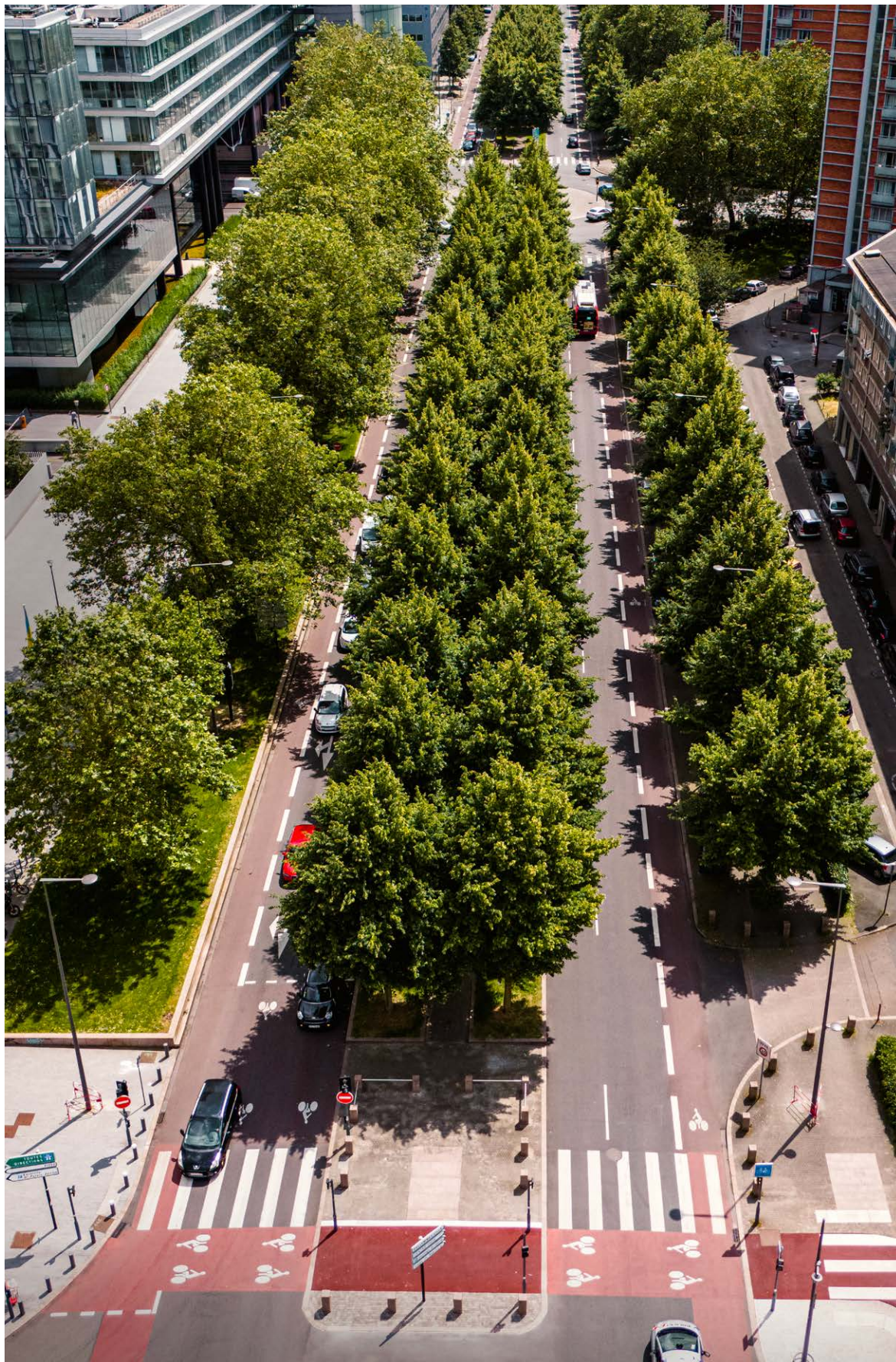
PRIORITÉ N° 10

MOYENS : MOBILISER DES MOYENS FINANCIERS ET PRATIQUES À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU PCAET

L'évaluation à mi-parcours du PCAET a démontré que les moyens consacrés par la MEL à son plan climat étaient conséquents et supérieurs aux moyens alloués en moyenne dans les autres PCAET en France (source : AdCF – Amorce 2019), soit plus de 4.8 milliards d'euros sur la période 2020-2026.

Cet effort est naturellement concentré sur le secteur des transports (environ 70 % des dépenses du PCAET), qui est le plus émissif de gaz à effet de serre sur le territoire et qui demande des investissements importants en matière d'infrastructures. Hors mobilité, les priorités « adaptation » et « habitat » concentrent également une part importante des dépenses liées au plan climat, avec des taux respectifs à 9 % et 5,5 %.

“
L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU
PCAET A DÉMONTRÉ QUE
LES MOYENS CONSACRÉS
PAR LA MEL À SON PLAN CLIMAT
ÉTAIENT CONSÉQUENTS ET
SUPÉRIEURS AUX MOYENS
ALLOUÉS EN MOYENNE DANS LES
AUTRES PCAET EN FRANCE.
”



ANNEXES



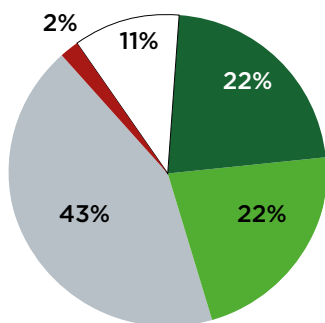
ANNEXES 1

ANALYSE DU BUDGET CLIMATIQUE APPLIQUÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1 - INVESTISSEMENT CA 2023

Périmètre d'analyse : 537 M€ pour le CA 2023

Atténuation des gaz à effet de serre



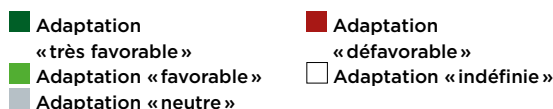
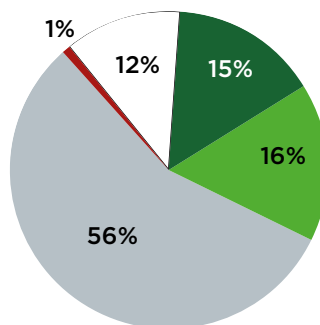
240,4 M (très) favorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- renouvellement des bus (avec notamment l'achat de bus fonctionnant au GNV),
- renouvellement du parc matériel roulant Métro, et du tramway,
- doublement des quais et rames de métro,
- préparation de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport,
- modernisation des centres de tri Halluin et Lille, déploiement des Points d'Apport Volontaire Verre,
- aménagement des voies vertes,
- amélioration ou développement du réseau cyclable.

10 M€ défavorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- Artificialisation des sols dans les projets d'aménagement
- Achats de véhicules et d'engins thermiques

Adaptation au changement climatique



169,3 M (très) favorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- mise en œuvre du plan Bleu (branche de Croix),
- aménagement des voies vertes,
- gestion patrimoniale en eau et assainissement : développer le réseau de distribution d'eau potable, canalisations, réservoirs, branchements isolés, adductrices, maîtrise d'œuvre
- lutte contre les pollutions : bassins de stockage et de rétention eaux pluviales, requalification de l'Espierre.

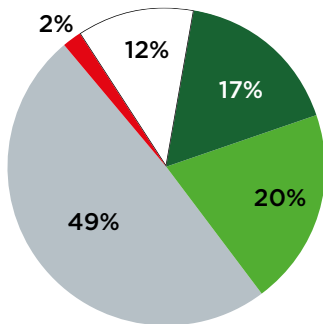
4,9 M défavorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- artificialisation des sols.

2 – FONCTIONNEMENT CA 2023

Périmètre d'analyse : 1 019 M€ pour le CA 2023

Qualité de l'air



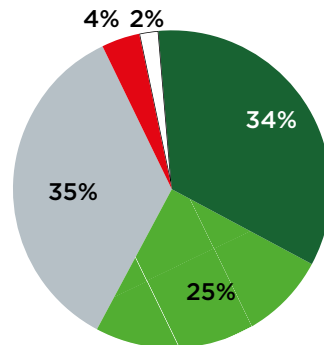
201,2 M € (très) favorables à la qualité de l'air, dont :

- renouvellement des bus (avec notamment l'achat de bus fonctionnant au GNV),
- renouvellement du parc matériel roulant Métro, et du tramway,
- mise en œuvre du plan Bleu (branche de Croix),
- aménagement des voies vertes,
- amélioration ou développement du réseau cyclable.

9,5 M € défavorables à la qualité de l'air, dont :

- artificialisation des sols,
- achats de véhicules et d'engins fonctionnant avec une énergie fossile.

Atténuation des gaz à effet de serre



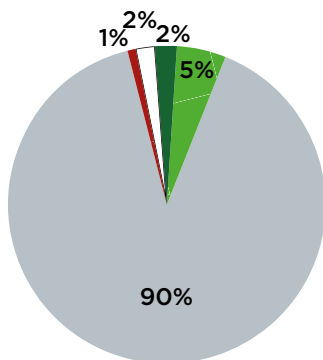
599,7 M (très) favorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- Politique des transports en commun : amélioration du taux de trafic sur le réseau Ilévia,
- Collecte sélective des déchets
- Recycler et valoriser les déchets (déchetteries),
- Achat d'électricité et gaz 100 % vert, depuis juillet 2022,

35,6 M défavorables à l'atténuation des gaz à effet de serre, dont :

- Enfouissement des déchets,
- Bus et bennes d'ordures ménagères fonctionnant au diesel,
- Achats de combustibles fossiles,
- Achats de réactifs (STEP),
- Déplacements en voiture ou engins fonctionnant à l'essence ou au diesel, ou en avion.

Adaptation au changement climatique



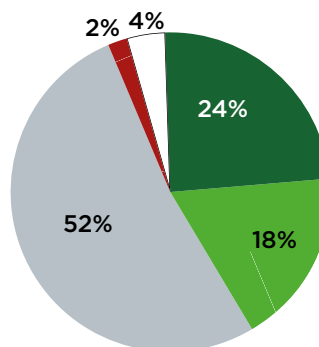
75,3 M (très) favorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- Entretien des espaces naturels et métropolitains et espaces verts,
- GEMAPI,
- files pluviales des stations d'épuration, curage et entretien des réseaux.

2,3 M défavorables à l'adaptation au changement climatique, dont :

- Locations immobilières, selon le diagnostic de performance énergétique.

Qualité de l'air



426,9 M (très) favorables à la qualité de l'air, dont :

- Politique des transports en commun,
- Curage des canalisations,

17,8 M défavorables à la qualité de l'air, dont :

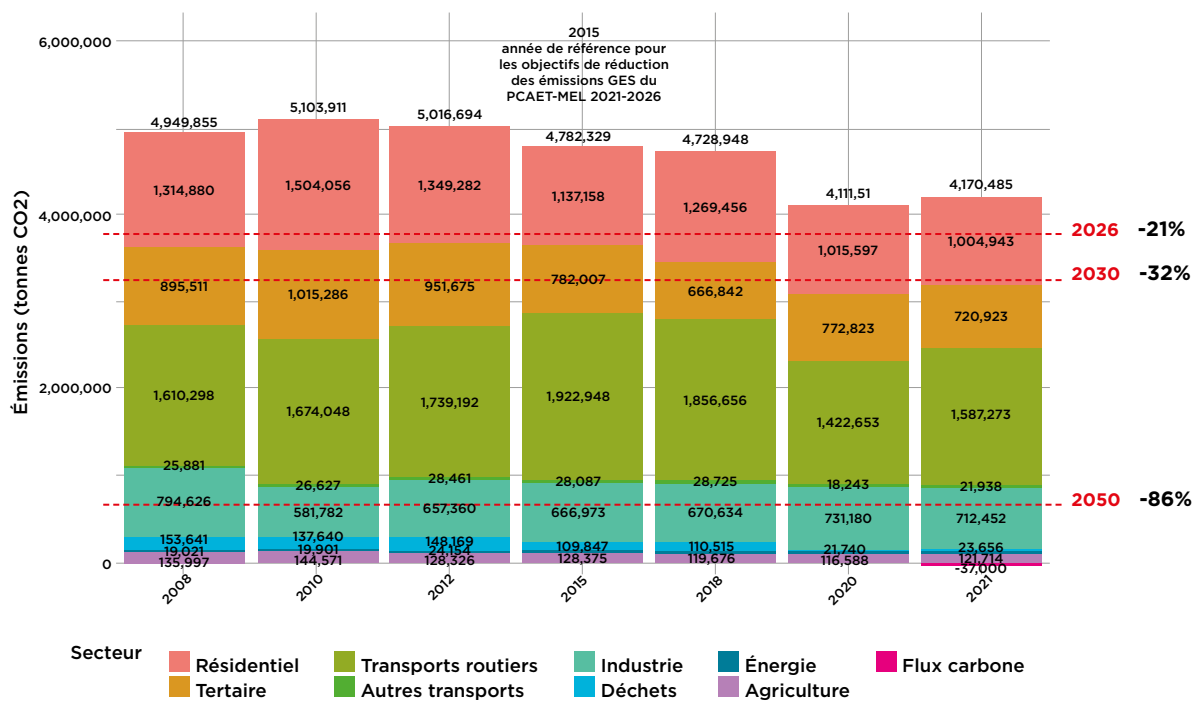
- Part de la collecte des déchets et des transports utilisant une énergie fossile.

ANNEXES 2

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU TERRITOIRE

1 - ÉMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE

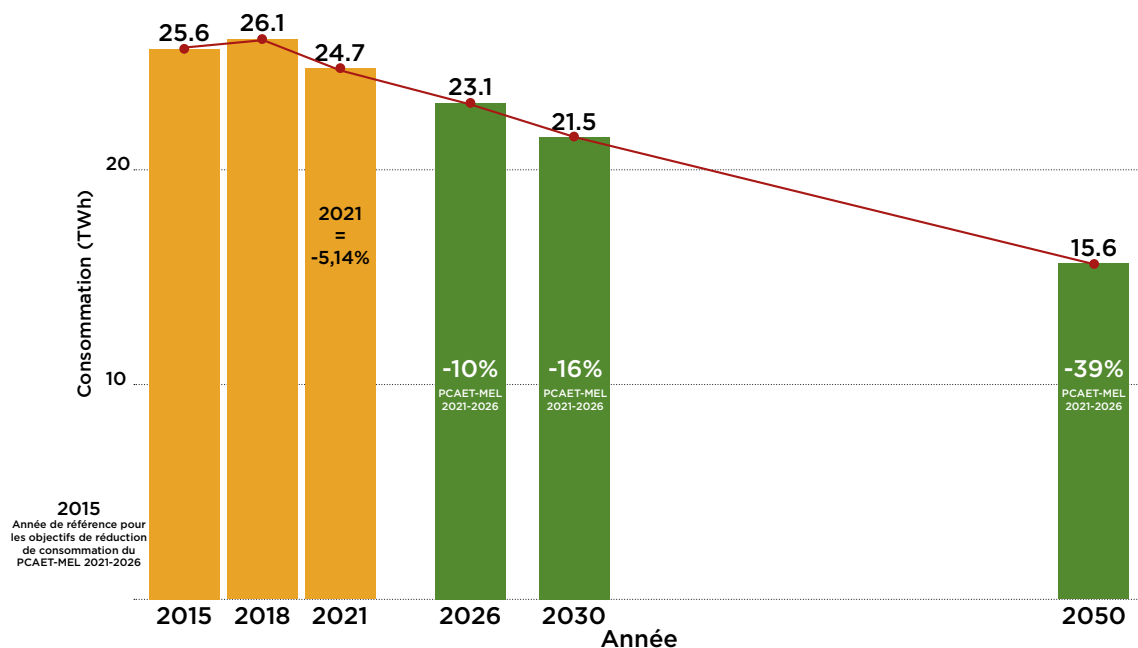
Émissions de gaz à effet de serre par secteur (2008-2021) et Objectifs du PCAET pour 2026, 2030 et 2050



--- objectifs du PCAET à 2026 (- 21%), 2030 (- 32%) et 2050 (- 86%)

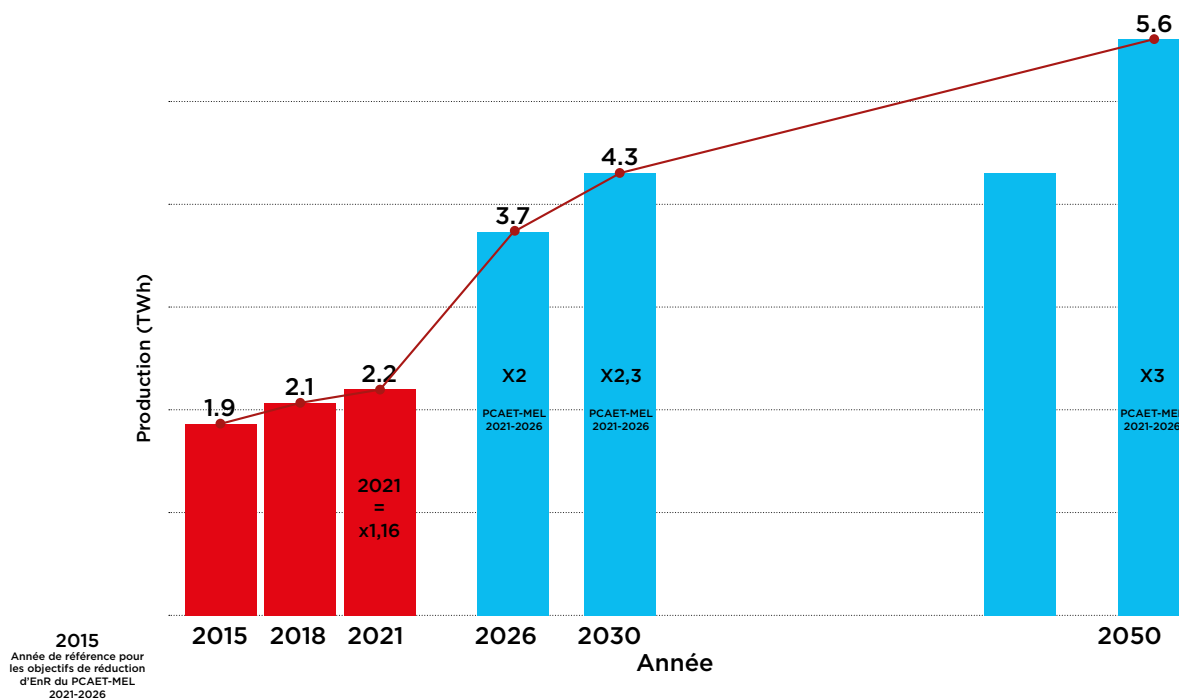
2 - CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Consommation totale d'énergie et objectifs de réduction à l'horizon 2023, 2030 et 2050



3 - PRODUCTION ENR&R DU TERRITOIRE

Production totale d'énergie renouvelable et objectifs futurs







MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

